

# RAPPORT DE PERFORMANCE

# 2013

Bilan 2013 du contrat d'objectifs 2012-2014



Dunes de Biville, Manche / © F. Larrey / Cdl



Forêt d'Orient, Aube / © Cdl



Conservatoire du littoral

# AVANT-PROPOS

2013 est la deuxième année d'application du contrat d'objectifs (COB) entre l'État et le Conservatoire du littoral 2012-2014. Le présent rapport, dont les résultats ont été présentés au conseil d'administration, réuni le 23 avril 2014, mesure la performance de l'établissement au regard des dix-sept objectifs du COB. Ce rapport vient compléter utilement un nouveau document, le rapport d'activité synthétique, paru au premier trimestre 2013 et qui a vocation à dresser les grandes lignes et donner les grands chiffres de l'année écoulée (disponible sur le site internet du Conservatoire). Constatons que la plupart des objectifs ont été atteints ou pratiquement atteints en 2013. Les quelque 3 200 hectares acquis en 2013 se situent dans la partie haute de la fourchette (2 500 ha-3 500 ha) de l'objectif grâce aux deux opérations majeures réalisées en 2013, les forêts du Porge en Gironde et d'Orient dans l'Aube. Ces opérations n'ont pu être réalisées qu'avec le soutien financier des partenaires, qui doivent à nouveau être remerciés, et en n'acquérant qu'une partie des propriétés en vente, du fait notamment du maintien en 2013 du plafonnement de la ressource affectée (le DAFN, Droit annuel de francisation des navires de plaisance) – pour la deuxième année consécutive –, plafonnement qui n'est donc pas sans conséquence. Pour autant, l'établissement a maintenu le rythme des acquisitions, objectif reconnu et inscrit à la « Feuille de route pour la transition écologique » adoptée à l'issue de la Conférence environnementale en septembre 2012, et a pu également mener de belles opérations de restauration et d'aménagement. Les Français disposent aujourd'hui d'un patrimoine préservé sur le littoral de plus de 150 000 hectares dans un contexte, il ne faut pas l'oublier, de pressions toujours plus

grandes sur les espaces non-urbanisés du littoral, naturels comme agricoles. Signe de la confiance qu'il lui accorde, le gouvernement a confié au Conservatoire du littoral, à la suite de la conférence environnementale de septembre 2013, de nouveaux objectifs ambitieux : la préservation d'ici trois ans d'un tiers des mangroves françaises, soit environ 35 000 hectares, et la mise en place d'un label international reconnaissant la gestion durable des petites îles. Enfin, 2013 est l'année du lancement de trois chantiers majeurs pour l'établissement. Tout d'abord, la révision de la stratégie d'intervention à long terme : au titre d'un travail préliminaire, le Conservatoire a réalisé en 2013 un état des lieux de ses acquisitions et interventions foncières depuis l'an 2000. Il a aussi vérifié *a posteriori* que son action était en conformité avec les orientations stratégiques de 2005 et, enfin, mené une caractérisation du littoral (état des menaces, des pressions, des diverses mutations...). Sur ces bases, il a engagé en 2014 une réflexion sur de grandes thématiques (le paysage, l'interface terre-mer, l'eau et la biodiversité, la gestion, l'outre-mer...) et procédé à une analyse territoriale fine visant à repérer les zones à enjeux (au regard de l'aménagement du territoire et des paysages, de la biodiversité, de l'eau, de l'interface terre-mer, etc.) présentant des menaces : urbanisation, dégradation, friche etc. Ensuite, le Conservatoire a œuvré à la préparation du quarantième anniversaire de l'établissement qui, au-delà de l'occasion festive de valorisation de l'action tout au long de l'année 2015, doit permettre de consolider les liens qui unissent le Conservatoire et ses partenaires, en premier lieu desquels ses différents gestionnaires. Dans cette pers-

# SOMMAIRE

## AVANT-PROPOS

### ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- 1 Maintenir le rythme d'acquisition tout en préparant l'intervention foncière à l'horizon 2050
- 2 Exercer la fonction de propriétaire en portant une attention particulière aux défis de la biodiversité et du changement climatique
- 3 Renforcer l'adhésion du public à l'action de l'établissement
- 4 Participer à l'application des politiques publiques environnementales et adapter l'établissement aux réformes institutionnelles
- 5 Consolider structurellement l'établissement

### OBJECTIFS PAR ACTIVITÉ

#### INTERVENTION FONCIÈRE

- Objectif 1 :** maintenir le rythme des acquisitions en priorisant les interventions
- Objectif 2 :** affiner la stratégie d'intervention
- Objectif 3 :** adapter la stratégie à certains espaces littoraux spécifiques

#### INGÉNIERIE DE GESTION DES SITES

- Objectif 4 :** améliorer l'évaluation de l'état des sites
- Objectif 5 :** garantir la qualité du dispositif de gestion
- Objectif 6 :** concevoir et expérimenter des actions innovantes

#### RESTAURATION ET AMÉNAGEMENT DES SITES

- Objectif 7 :** restaurer et aménager avec une exigence élevée de qualité
- Objectif 8 :** entreprendre des travaux d'adaptation au changement climatique
- Objectif 9 :** restaurer en priorité les bâtiments d'intérêt patrimonial reconnu

#### ACTIVITÉS DE COMMUNICATION, D'ÉTUDE ET DE CONSEIL

- Objectif 10 :** rendre les enjeux du littoral compréhensibles par tous
- Objectif 11 :** susciter l'adhésion et le soutien du public et des mécènes
- Objectif 12 :** approfondir et promouvoir le modèle français de protection du littoral

#### ACTIVITÉS DE SOUTIEN ET DE MANAGEMENT

- Objectif 13 :** faciliter le pilotage global de l'établissement
- Objectif 14 :** rénover les conditions d'emploi et le management des ressources humaines
- Objectif 15 :** optimiser et sécuriser les procédures
- Objectif 16 :** améliorer la qualité du cadre de travail et l'organisation de l'établissement
- Objectif 17 :** poursuivre la démarche d'écoresponsabilité

#### ANNEXES

- I Tableau des financements des dépenses d'investissement
- II Définitions
- III Sigles

pective a été organisée à l'aquarium de Paris une journée de travail ayant pour thème « Vers 40 ans de partenariat pour la protection du littoral » avec un grand nombre de gestionnaires, afin de dresser le bilan du partenariat et envisager les conditions d'une poursuite pour les quarante prochaines années. Parmi les questions posées lors de la journée, celle de la contribution des sites du Conservatoire à l'attractivité et à l'économie des territoires littoraux. Ce sujet a été exploré à l'occasion d'un « atelier » qui s'est tenu en janvier 2014 à La Rochelle.

Cette réflexion sur le dispositif partenarial du Conservatoire se poursuit en préparation d'un forum qui réunira gestionnaires, partenaires et personnel du Conservatoire en novembre 2015.

Enfin, j'ai à cœur d'évoquer le lancement du projet d'établissement qui permettra d'améliorer l'efficacité de l'action collective et le quotidien des équipes. Mais sans attendre, en étroite relation avec les tutelles ministérielles et à la suite des recommandations de la Cour des comptes, un important travail a pu être engagé, en particulier dans le domaine des ressources humaines : il s'agit non seulement de se doter d'une véritable stratégie dans ce domaine (définition des besoins et des compétences, qualité de vie au travail et plan de lutte contre les risques psychosociaux, révision du référentiel métier...), mais aussi de disposer dans un avenir proche d'un nouveau cadre d'emploi pour les personnels contractuels accompagné, souhaitons-le, d'une reconnaissance de leur engagement.

Je tiens à remercier Viviane Le Dissez, députée des Côtes-d'Armor et présidente du

Conseil d'administration, pour son engagement auprès des équipes et des membres des conseils de rivages, son travail de soutien auprès des ministres et des parlementaires à une politique ambitieuse pour le littoral et pour le Conservatoire. C'est l'occasion pour moi de remercier l'ensemble des membres du Conseil d'administration pour la qualité de leurs réflexions et des débats d'orientation qui ont pu se tenir, notamment sur l'agriculture sur les sites du Conservatoire, la stratégie du Conservatoire en matière de contribution à la gestion souple du trait de côte ou encore sur les démarches d'évaluation des sites.

Tous ces résultats, qui reflètent l'investissement collectif des agents de l'établissement toujours plus engagés, ne seraient possibles sans nos partenaires, gestionnaires, gardes du littoral, collectivités qui apportent leurs concours fidèles, conscients que l'essentiel est de tenir la distance. Mais quelle satisfaction que de voir préservés ces espaces du littoral, si essentiels à l'équilibre de nos territoires et, *in fine*, de tous nos concitoyens.

**Odile Gauthier,**  
directrice du Conservatoire du littoral

# ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

## 1 • Maintenir le rythme d'acquisition tout en préparant l'intervention foncière à l'horizon 2050

**Le maintien du rythme d'acquisition.** Environ 30 M€ auront été consacrés à l'intervention foncière, dont 5,8 M€ pour payer l'échéance annuelle aux Salins du Midi pour des surfaces acquises en 2010. À l'issue de cette deuxième année du contrat d'objectifs 2012-2014, la progression de la surface préservée par l'établissement a été assez marquée :

- ♦ une surface acquise (en propriété) de 3 156 hectares portant la surface totale acquise en propriété à 89 293 ha ;

- ♦ 915 hectares de parcelles du domaine public affectées et attribuées.

Fin 2013, 157 884 ha sont sous la protection du Conservatoire du littoral.

Le résultat de 2013 est en net progrès par rapport à celui de l'année 2012 (2 336 ha acquis en 2012). Ce résultat lié en grande partie à deux opérations exceptionnelles ne doit pas masquer l'effort à maintenir pour créer des zones de préemption dans les zones non encore couvertes et surtout accentuer la prospection foncière, condition essentielle au maintien du rythme, objectif du gouvernement pour assurer à long terme la préservation du tiers naturel du littoral. À ce titre, notons la création de deux zones de préemption propres, en Haute-Normandie sur la commune de Saint-Jouin-Bruneval et en Martinique sur la presqu'île de la Caravelle et du morne Papillon. À noter aussi, les autorisations données par le Conseil d'administration sur des opérations d'expropriation concernant les sites de la dune du Pilat en Gironde et dans la réserve naturelle nationale de Roque-Haute dans l'Hérault.

Les négociations foncières portant sur de grandes propriétés initiées en 2012 se sont poursuivies dont certaines, comme les dunes du Porge et la forêt du Grand Orient, se sont conclues favorablement en toute fin d'année. D'autres se sont poursuivies, sans se concrétiser encore en 2013, montrant que c'est affaire de temps, et devraient selon toute vraisemblance aboutir en 2014.

**La préparation de l'intervention foncière 2015-2050.** Dans le cadre de la révision de la stratégie d'intervention du Conservatoire datée de 2005, après en avoir posé les bases méthodologiques en 2012, ont été menés en 2013 deux exercices préalables à la révision de la stratégie à long terme : la réalisation d'une analyse rétrospective de l'intervention foncière par délégation depuis 2000 et l'actualisation de l'état des enjeux, des pressions et des menaces. À partir de ces travaux, le Conservatoire sera en mesure de mettre à jour ses périmètres d'intervention à venir (dans lesquels il est autorisé à intervenir) et de définir une stratégie opérationnelle de priorisation de création de périmètres et d'acquisitions. L'année 2013 a aussi été mise à profit pour renforcer et initier certains partenariats dans le domaine foncier : toutes les Agences de l'eau sont désormais partenaires du Conservatoire, en matière notamment d'acquisition, de maintien de zones humides et de restauration ; un travail préparatoire à un futur conventionnement avec la Fédération nationale des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) a démarré de façon très positive.

## 2 • Exercer la fonction de propriétaire en portant une attention particulière aux défis de la biodiversité et du changement climatique

En 2013, le Conservatoire, qui a poursuivi l'évaluation de l'état de ses sites et l'opération « Visio littoral », a achevé de nombreux plans de gestion et mené de multiples opérations de restauration écologique au bénéfice de la biodiversité dans toutes les régions littorales. Il faut insister sur la finalisation du travail de caractérisation des sites au regard de leur valeur et de leur intérêt naturel, travail engagé à la suite de l'Atelier d'Arcachon en 2010. Cette caractérisation permet aussi d'améliorer la communication autour des enjeux de biodiversité et de sensibiliser les usagers des sites. Avec l'objectif d'améliorer, de réunir la connaissance et d'animer un réseau d'acteurs, le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) a confié au Conser-

vatoire le soin de monter et d'animer un pôle relais dédié aux mangroves et aux zones humides de l'outre-mer, pôle qui a pu démarrer son activité dès 2013 avec le soutien des offices de l'eau et de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA). Il faut aussi indiquer que le Conservatoire a été lauréat de l'appel à projet lancé par le MEDDE dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB). Grâce à cela, il pourra s'engager dans la reconstitution de forêts sèches sur ses sites de Mayotte. Les opérations de « reconquête » (démolition pour un retour à la nature) sont de plus en plus nombreuses année après année. Par ailleurs, l'établissement s'est lancé, avec le soutien des collectivités et de l'État, dans des opérations lourdes de maîtrise de la fréquentation humaine, par exemple sur le site de Beauduc en Camargue.

S'agissant de la problématique du changement climatique, le Conservatoire, à la suite de l'« atelier » tenu en décembre 2012 à Montpellier sur ce sujet, a formalisé un programme d'actions pour les années à venir : définition de ses principes d'action face au changement climatique avec l'affirmation de la fonction « tampon » des espaces naturels du littoral, choix de dix sites pilotes pour engager des actions de gestion souple du trait de côte, réalisation d'études de danger portant sur les digues présentes sur les sites du Conservatoire, poursuite du programme international « Licco », participation aux travaux sur la stratégie nationale de gestion du trait de côte et aux travaux préparatoires à la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (qui identifiera la compétence « GEMAPI » – Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)... Il participe aussi, quand il est sollicité, aux travaux d'élaboration des Plans d'action et de prévention des inondations (PAPI) lorsque ses sites sont concernés.

## 3 • Renforcer l'adhésion du public à l'action de l'établissement

Cette démarche passe tout d'abord par une meilleure information sur les sites eux-mêmes, les opérations d'aménagement et de restauration engagées par l'établissement, ainsi que les animations proposées par les gestionnaires ou encore les randonnées pos-

sibles. Le nouveau site internet a été lancé à l'été 2013 avec cet objectif : tourné vers le grand public, il présente l'ensemble des sites qui sont géolocalisés. Un compteur déroule en continu les hectares acquis illustrant la course contre la montre (le béton) menée par l'établissement. Le Conservatoire a également créé un espace de dialogue sur les réseaux sociaux permettant de maintenir un contact privilégié avec certains internautes (600 amateurs au 31 décembre 2013).

Renforcer l'adhésion passe aussi par l'organisation ou la participation à des événements. La délégation à la communication et au mécénat a ainsi été particulièrement mobilisée par ces événements en s'impliquant directement dans l'exposition « J'aime ma mer » tenue en été 2013 à l'Aquarium de Paris qui a exposé les travaux d'étudiants en architecture, photographie, etc., sur le littoral de demain.

L'année anniversaire devrait permettre, en 2015, grâce à de nombreux événements sur les sites, de mieux faire connaître l'action du Conservatoire et mettre en valeur le patrimoine à découvrir : paysages remarquables, monuments historiques, monuments de nature, sentiers de randonnées, offre d'hébergement, observatoires, etc.).

## 4 • Participer à l'application des politiques publiques environnementales et adapter l'établissement aux réformes institutionnelles

Dans le cadre des travaux préparatoires à la loi relative à la biodiversité, le Conservatoire a proposé quelques évolutions législatives, dont certaines inspirées directement des recommandations de la Cour des comptes, comme par exemple la reconnaissance de sa responsabilité sur les biens culturels présents sur les sites naturels acquis. Plusieurs mesures ont été retenues dans le projet. Le Conservatoire est donc attentif à ces travaux législatifs, d'autant que d'autres dispositions comme la création d'une servitude environnementale ou encore l'instauration d'un règlement d'emploi pour les agents contractuels de divers établissements publics, le concernent également.

L'établissement a participé, à l'invitation de l'État, à différents travaux d'ordre stra-

tégique, comme ceux de la Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte qui a été lancée en février 2013, dont il contribuera à la mise en œuvre. Il participe aussi aux travaux préparatoires de la stratégie nationale de la mer et du littoral, et, sur le plan local, au sein des conseils maritimes de façade, aux plans d'actions pour le milieu marin. La direction de l'établissement a été auditionnée par les sénateurs dans le cadre de l'élaboration d'un rapport d'information sur l'application de la loi Littoral. L'occasion de défendre cette grande loi d'équilibre, l'un des deux piliers, avec le Conservatoire du littoral, de l'aménagement durable du littoral.

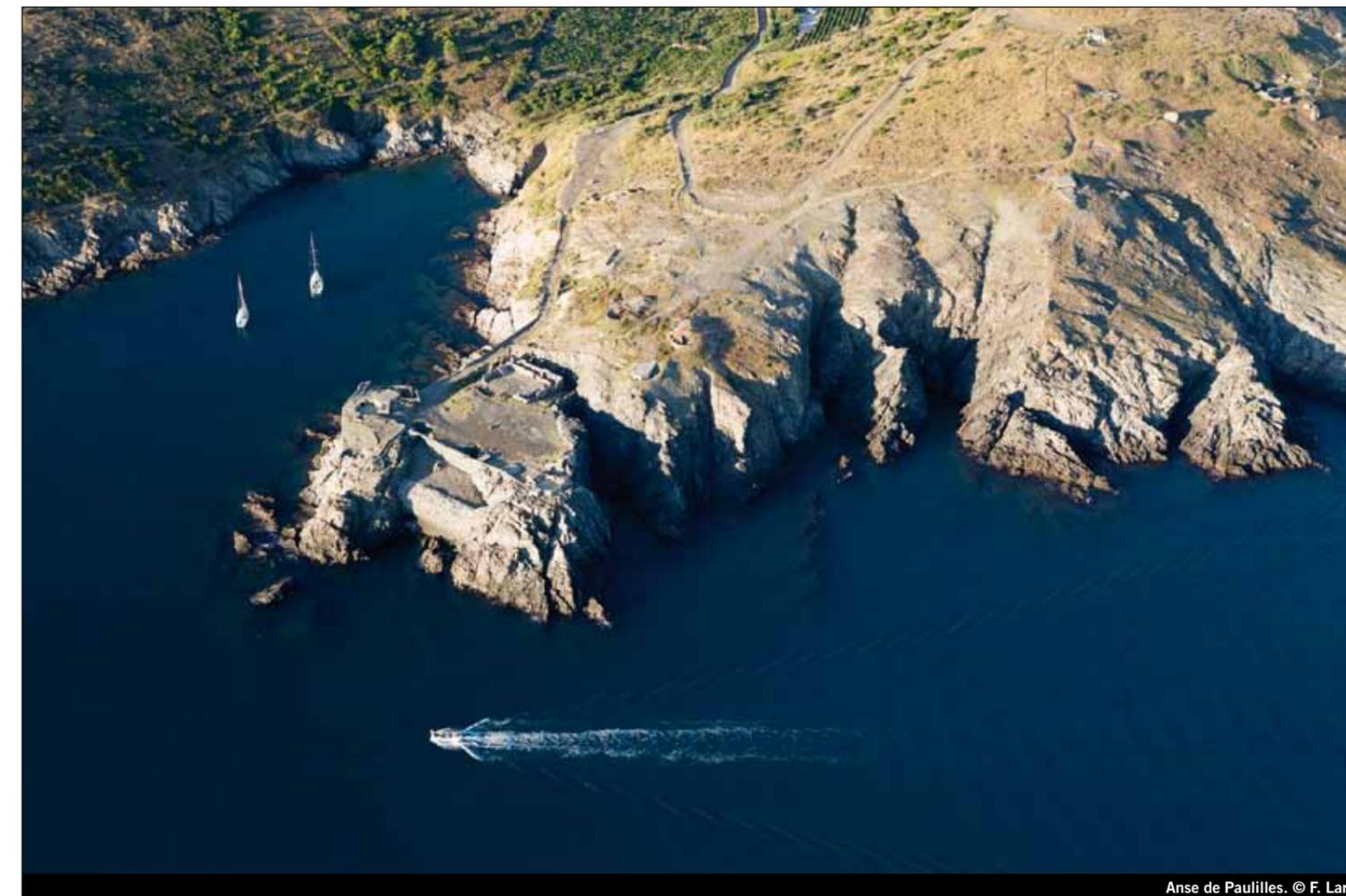
Enfin, le Conservatoire a travaillé en relation étroite avec les services de l'État et des Régions dans le cadre de la préparation de la nouvelle programmation des fonds européens (consultation sur l'accord de partenariat, proposition de mesures pour les programmes opérationnels).

#### 5 • Consolider structurellement l'établissement

La réorganisation intervenue en 2010 et 2011 des services centraux s'est progressivement mise en place avec l'arrivée d'un nouveau chef du département de l'action

foncière et d'un nouveau secrétaire général. De nouveaux ajustements d'organisation ont été réalisés dans ces services, ainsi que dans de nombreuses délégations de rivages. S'agissant des moyens financiers, la loi de finances pour l'année 2013 a reconduit le plafonnement de la ressource fiscale affectée à l'établissement à hauteur de 37 M€. Le dispositif de « dialogue de gestion » entre la direction et les délégations de rivages initié en 2012 a été perfectionné et généralisé en 2013. Les travaux préparatoires aux évolutions budgétaires (passage à une comptabilité d'engagement) exigées par les décrets du 7 novembre 2012 relatifs à la gestion budgétaire et comptable publiques, ont été lancés, tout comme la démarche de contrôle interne comptable et financier (CICF) visant à améliorer encore la qualité des comptes (audités en 2013 par les services régionaux du ministère des Finances).

La loi de finances pour 2013 a stabilisé le plafond d'emplois à 120 équivalents temps plein travaillé (ETP). Une demande pour accroître de 5 ETP le schéma d'emploi 2014 a été acceptée par le MEDDE dans le cadre des arbitrages budgétaires tenant compte de la nécessité de rendre pérennes certains postes précaires assurant des missions permanentes de l'établissement.



Anse de Paulilles. © F. Larrey

# OBJECTIFS PAR ACTIVITÉ

## 1 L'INTERVENTION FONCIÈRE

Au titre de l'intervention foncière, le Conservatoire du littoral remplit les missions suivantes :

- ♦ l'application de la stratégie d'intervention du Conservatoire et sa révision ;
  - ♦ la détermination des zones d'intervention en relation avec les services de l'État et les collectivités pour validation par les conseils de rivages et le conseil d'administration ;
  - ♦ l'acquisition (négociation, prospection foncière, préparation et signature des actes), la programmation financière, l'engagement financier et le paiement des actes ;
  - ♦ l'affectation, l'attribution ou la remise en gestion de parcelles du domaine public ou privé de collectivités publiques (État, collectivités territoriales) ; l'instruction des dossiers de superposition d'affectations ;
  - ♦ la création de zones de préemption ;
  - ♦ la mise en œuvre de déclarations d'utilité publique ;
  - ♦ le suivi des legs et des datations en paiement ;
  - ♦ le classement dans le domaine propre ;
  - ♦ la mise à jour et le développement du système d'information géographique et des bases de données foncières ;
  - ♦ la conclusion de partenariats dans le domaine foncier ;
  - ♦ le suivi des contentieux et la veille juridique ;
  - ♦ les études foncières, l'analyse stratégique, le suivi des affectations des sols, des documents d'urbanisme et des protections environnementales.
- 33 M€ ont été consacrés à cette mission en 2013, dont 29,3 en crédits d'investissement (cf. annexe I).

### OBJECTIF 1 MAINTENIR LE RYTHME DES ACQUISITIONS EN PRIORISANT LES INTERVENTIONS

Rythme d'acquisitions foncières

Objectif	Indicateurs	2012	
		Prévu	Réalisé
Maintenir le rythme des acquisitions en priorisant les interventions	Linéaire côtier acquis (km)	25 km	19 km
	Surface acquise/an (ha)	2 500 à 3 500 ha	3 156 ha
	Surface des zones de préemptions	75 %	67 %
	Dépenses consacrées à l'acquisition	2/3 des dépenses d'investissement	70 % des dépenses d'investissement

### Les acquisitions en propriété en 2013

Le résultat de 3 156 ha acquis en propriété se rapproche de la fourchette haute de la cible (3 500 ha). Ce résultat (à comparer aux 2 336 ha acquis en 2012 et aux 1 840 ha acquis en 2011) peut s'expliquer par la réalisation de deux grandes opérations à caractère exceptionnel :

- ♦ **l'acquisition d'une grande partie du site des dunes et des forêts du Porge (Gironde)** pour une surface de 1 587 ha : il s'agit d'une entité foncière littorale rare en France par sa taille et stratégique par sa situation géographique contiguë à la plage du Gressier. Proche de l'agglomération bordelaise et du bassin d'Arcachon, cette plage enregistre en

été des pics de fréquentation de 15 000 personnes par jour. Cette acquisition va permettre la protection de cet espace en prévenant le risque de morcellement, première étape de l'urbanisation. Elle a été possible grâce à l'aide financière de l'État pour 6,5 %, du conseil régional d'Aquitaine pour 16 % et du conseil général de la Gironde pour 16 %. Ce site, dont la gestion sera confiée à l'Office national des forêts (ONF), déjà gestionnaire de la forêt domaniale et communale alentour (8 000 ha de propriété publique), constituera un laboratoire de gestion de forêt dunaire ;

- ♦ **l'acquisition, sur le site de la Forêt d'Orient (Aube),** de 464 ha : ce massif forestier relie les deux lacs de la Forêt d'Orient, au cœur du PNR, offrant une diversité remarquable de paysages, d'habitats et d'espèces, inféodés aux zones humides. Le Conservatoire a bénéficié de l'aide de l'Europe – du Fonds européen de développement économique et régional (FEDER) pour 40 %, de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour 18 % et l'Établissement public territorial de bassin (EPTB) Grands Lacs de Seine (9 %). Un pacte de préférence a par ailleurs été signé sur 89 ha contigus, acquis par l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA).

Le nombre d'actes d'acquisition (262) est en recul par rapport à 2012 (346) et se rapproche des moyennes interannuelles, confirmant le caractère exceptionnel de l'exercice 2012.



Maison du Parc. Forêt d'Orient. © P. Bourguignon

Les acquisitions ont porté sur des transactions moyennes de 12 ha.

Sur ces 3 156 ha (acquis en 2013), 431 ha sont répertoriés en priorité n°1 (soit 13,6 %), 1 523 ha en priorité n°2 (soit 48,1 %) et 73 ha en priorité n°3 (soit 2,3 %) au regard de la stratégie d'intervention à long terme 2005-2050 établie en 2005.

En plus des deux opérations exceptionnelles signalées plus haut, les opérations majeures suivantes méritent d'être signalées :

- ♦ **sur le site du Cap de la Chèvre (Finistère) :** acquisition de 11,8 ha permettant de constituer progressivement un site cohérent ;
- ♦ **sur le site du Fier d'Ars - île de Ré (Charente-Maritime) :** 32,7 ha acquis écartant définitivement tout projet d'aménagement dans ce marais inondable ;
- ♦ **sur le site de la Muraille de Chine (Bouches-du-Rhône) :** 45,8 ha acquis en cœur du Parc national des Calanques constituant l'aire d'alimentation principale de l'aigle de Bonelli qui ne devrait donc plus être dérangé par des usages inappropriés (paintball, dépôts de déchets...)



Muraille de Chine. © Cdl

- ♦ **sur le site de Liamone (Corse-du-Sud)** : 51 ha acquis par voie de préemption bloquant l'urbanisation au nord de l'agglomération de la station touristique de Tiuccia sur la commune de Casaglione ;
  - ♦ **sur le site de Capu di Fenu (Corse-du-Sud)** : 90 ha achetés au centre hospitalier d'Ajaccio ;
  - ♦ **sur la rive droite de Mahury (Guyane)** : 448 ha d'un ancien polder délaissé constituant désormais des espaces naturels remarquables ;
  - ♦ **sur le site de Chassagnas (lac de Vassivière dans la Creuse)** : une acquisition de 11,8 ha qui permet d'envisager la réalisation des projets d'aménagement pour l'accueil du public, et de reconnexion du lac avec ses abords forestiers.
- En 2013, le Conservatoire n'a pas bénéficié de donations de terrains.

#### Affectations et attributions du domaine public

Les affectations au Conservatoire se sont poursuivies en 2013 avec 12 opérations pour une superficie totale de 458 ha (à comparer aux 9 037 ha en 2012). Les opérations suivantes méritent d'être signalées :

- ♦ **sur le site des Dunes de Biville (Manche)** : affectation d'anciens terrains d'entraînement militaire du ministère de la Défense pour une surface de 320 ha ;
- ♦ **sur le site des Falaises du Mur Blanc (Manche)** : affectation d'anciens terrains militaires du ministère de la Défense pour une surface de 31,5 ha ;
- ♦ **sur le site du Marais de Luzéronde (Vendée)** : 13,3 ha d'espace dunaire sur l'île de Noirmoutier ;
- ♦ **sur le site de Chalabran (Bouches-du-Rhône)** : affectation de 28,3 ha d'espaces naturels de la base militaire de Carpiagne constituant un véritable « poumon vert » pour la métropole marseillaise.



Falaises du Mur Blanc. © Cdl



Dunes de Biville. © Cdl



Chalabran. © Cdl

Par ailleurs, 4 attributions de domaine public maritime (DPM) ont été réalisées pour une surface de 410 ha :

- ♦ **sur le site des prés salés de la Teste et d'Arès (bassin d'Arcachon)** : 2 opérations pour 267 ha ;
- ♦ **sur le site du Cap Salomon (La Martinique)** : 141 ha d'une zone corallienne fragile dans laquelle il est prévu de créer un sentier sous-marin et de réorganiser les mouillages ;
- ♦ **sur l'Étang du Bagnas (Hérault)** : 2 ha ;
- ♦ **sur le site des Trottoirs rocheux sur la commune de Saint-Joseph (La Réunion)** : remise en gestion de dépendances des 50 pas géométriques pour une surface de 47 ha.

#### Rétrocessions et échanges

En 2013, 2 actes de rétrocession pour 2 ha ont été signés.

#### Servitudes de protection

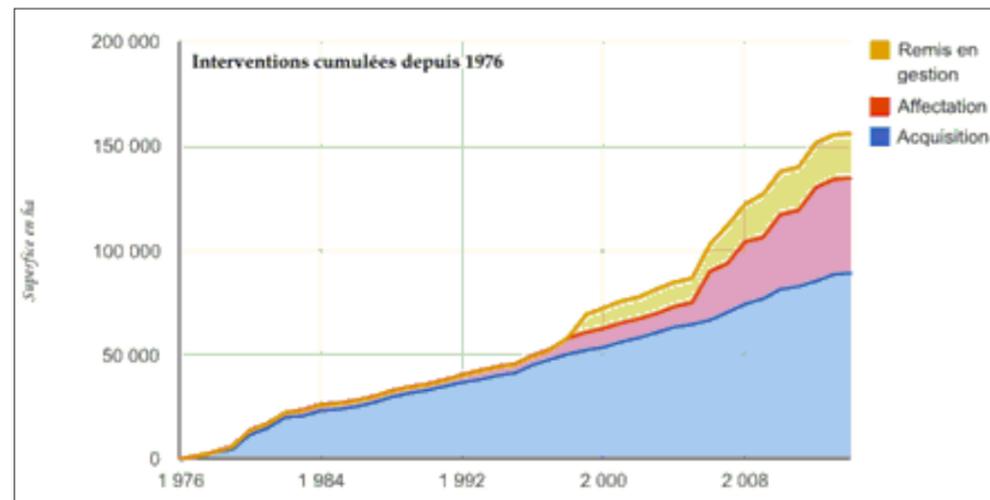
En 2013, aucune nouvelle servitude n'a été consentie au bénéfice du Conservatoire.

#### Bilan du domaine placé sous la responsabilité du Conservatoire du littoral au cours de l'année 2013

Année	Acquisitions signées	Affectations domaniales	Remise en gestion et attributions	Total
2012	2336	9037	0	11372
<b>2013</b>	<b>3156</b>	<b>458</b>	<b>457</b>	<b>4071</b>
Total	5492	9495	457	15443
Moyenne	2746	4747	228	7721

#### Bilan du domaine placé sous la responsabilité du Conservatoire du littoral au sens de l'article R322-8 du code de l'environnement au 31 décembre 2013

Surface protégée totale : 157 884 ha constitués des sous-ensembles suivants :
<b>Patrimoine acquis</b> : 89 293 ha, dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>♦ 79 739 ha à l'amiable, représentant 77 % des actes et 89 % des superficies ;</li> <li>♦ 3 189 ha après préemption ou adjudication, représentant 8 % des actes et 4 % des superficies ;</li> <li>♦ 6 ha après déclaration d'utilité publique (expropriation), représentant 15 % des actes et 7 % des superficies acquises.</li> </ul>
<b>Affectations de biens domaniaux</b> (gratuites ou payantes) : 44 256 ha dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>♦ 256 arrêtés ministériels ou conventions ;</li> <li>♦ 16 dations en paiement pour 458 ha.</li> </ul>
<b>Biens de l'État remis en gestion</b> au Conservatoire : 22 252 ha résultant de 114 arrêtés préfectoraux dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>♦ 8 875 ha d'attribution du DPM en métropole ;</li> <li>♦ 2 603 ha d'espaces terrestres des 50 pas géométriques outre-mer ;</li> <li>♦ 1 232 ha du DPM de métropole et 8 997 ha en Guyane, remis au Conservatoire avant 2002 au titre de dispositifs anciens (art. L. 35 et L. 51-1 de l'ex-code du domaine de l'État) ;</li> <li>♦ 12 ha d'autorisations d'occupation temporaire (AOT) accordées au Conservatoire</li> </ul>
<b>Rétrocessions et échanges</b> : solde positif de 49 ha, en 175 opérations



### Linéaire côtier protégé par le Conservatoire du littoral

Le référentiel actuel de l'IGN retient le chiffre de 12 152 km pour la longueur des côtes de la France métropolitaine.

Le Conservatoire a étendu en 2013 son domaine de 40 km portant le linéaire total protégé à 2020 km, soit 13,04 % du linéaire côtier (métropole et outre-mer).

Le linéaire de rivages de grands lacs protégé par le Conservatoire s'est accru de 10 km en 2013, soit 54 km au total (sur un rivage de 1 004 km).

Le linéaire côtier protégé outre-mer par le Conservatoire a progressé en 2013 de 14 km, soit 483 km au total (14,5 % du linéaire côtier ultra-marin de référence de 3 332 km).

Le pourcentage de longueur de côte protégée par le Conservatoire varie beaucoup selon la région :

- ♦ **25,36 % des rivages du Nord-Pas-de Calais ;**
- ♦ **24,45 % des rivages de la Corse ;**
- ♦ **19,59 % des rivages du Languedoc-Roussillon ;**
- ♦ **18,65 % des rivages de la Picardie ;**
- ♦ **15,87 % des rivages de la Basse-Normandie ;**
- ♦ **12,63 % des rivages de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;**
- ♦ **10,43 % des rivages de l'Aquitaine ;**

- ♦ **9,99 % des rivages de Poitou-Charentes ;**
- ♦ **9,43 % des rivages des Pays-de-la-Loire ;**
- ♦ **8,76 % des rivages de la Bretagne ;**
- ♦ **3,74 % des rivages de la Haute-Normandie.**

### SE DONNER LES MOYENS D'INTERVENIR SUR LE MARCHÉ FONCIER

#### Outils juridiques et modalités d'acquisition

**Privilégier les négociations amiables :** 76 % des acquisitions ont été réalisées à l'amiable en 2013.

**Utilisation du droit de préemption** dans les zones de préemption propres ou par substitution des conseils généraux (au titre des espaces naturels sensibles) : 16 % des transactions signées en 2013.



Vallée de Bruneval. © Cdl



Vallée de Bruneval. © Cdl

Le Conservatoire a poursuivi ses travaux avec les conseils généraux afin que correspondent au mieux les zones d'intervention de l'établissement et les zones de préemption « espaces naturels sensibles ».

Une zone de préemption propre a été instaurée en 2013 couvrant la **valleuse de Bruneval (76), commune de Saint-Jouin-Bruneval** pour une surface de 141 ha.

**L'expropriation pour cause d'utilité publique :** en plus des procédures d'expropriation déjà en cours (Blanc-Nez, Baie de l'embouchure à Saint-Martin, presqu'île de la Revellata en Corse), ont été lancées en 2013 plusieurs procédures :

- ♦ **sur le site de la Dune Dewulf (Nord) :** 12 hectares d'espace dunaire sont concernés, entre les stations balnéaires de Leffrinckoucke et de Zuydcoote. Après préparation du dossier et concertation locale, l'enquête publique a eu lieu en décembre 2013.



Dune Dewulf. © Cdl

- ♦ **Sur le site de la dune du Pilat :** l'état parcellaire a été dressé et le conseil d'administration a validé le périmètre d'expropriation.

### Moyens financiers pour l'intervention foncière

Au total, 29,3 M€ ont été consacrés au paiement des terrains et des bâtiments acquis, au paiement des terrains acquis auprès de la Compagnie des Salins du Midi (5,8 M€) et au règlement des frais d'actes et des frais divers.

Les crédits utilisés ont pour origine :

- ♦ Conservatoire (DAFN) : 18,2 M€ ;
- ♦ subventions des collectivités territoriales : 2,9 M€ ;
- ♦ subventions de l'Union Européenne : 4 M€ ;
- ♦ subventions des Agences de l'eau et EPTB Seine Grands lacs : 4 M€ ;
- ♦ dons et legs : 0,3M€.

En 2013, le prix moyen des acquisitions de terrains nus s'est établi à 0,84 €/m². Ces montants sont établis hors démolitions (589 000 € en 2013).

### PRIORISER L'INTERVENTION FONCIÈRE

Le conseil d'administration a étendu et approuvé durant l'année 2013 de nouvelles zones d'intervention foncières dans lesquelles l'établissement est désormais autorisé à intervenir : 7 199 ha (contre 9 217 ha en 2012) portant à 350 204 ha le périmètre autorisé (+ 1,85 %). À titre d'illustration, peuvent être citées les zones suivantes :

- ♦ **Trou Diable-Morne Beder (à la Martinique) :** nouveau périmètre de 90 ha ;
- ♦ **Rivages de la Casinca (Haute-Corse) :** nouveau périmètre terrestre et de domaine public maritime (DPM) de 362 ha ;
- ♦ **Combe et forêt naturelle d'Onoz (Jura) :** nouveau périmètre terrestre de 655 ha.

### Intervention foncière au profit de la biodiversité

Progression des espaces à enjeu spécifique placés sous la protection du Conservatoire (détails par délégation en annexe) :

Maintenir le rythme des acquisitions	Indicateurs	Résultats 2013	
		Prévu	Réalisé
Priorisation des interventions	Pourcentage des zones humides protégées	30 %	23 %
	ZNIEFF de catégorie 1	50 %	36 %
	Sites classés	25 %	7 %

En 2013, le Conservatoire du littoral n'a pas atteint les cibles du contrat d'objectif. Ce résultat peut s'expliquer par le fait que les 1 587 ha de l'acquisition des dunes et de la forêt du Porge ne sont ni en zone humide, ni en zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique (ZNIEFF) de type 1. En revanche, de façon cumulée, les acquisitions foncières réalisées par le Conservatoire depuis 1976 sont comprises pour 57 % dans des ZNIEFF 1 et pour 28 % en sites classés. Pour mémoire, les ZNIEFF 1 représentent 13,5 % de l'aire de compétence du Conservatoire et les sites classés 4 %.

La diversité des milieux acquis est également significative :

*Typologie des superficies acquises en 2012*

Délégations	Forêt, bois	Lande, maquis, garrigue	Prairie naturelle	Dune et rivage sableux	Terre arable	Culture pérenne	Jardin	Bitume et délaissés	Falaise, rochers	Zone humide	Eau marine	Bâtiment	Total
Manche-Mer du Nord	0	0	0	6,1	0	0	0	0	0	30	0	0	<b>38</b>
Normandie	1,9	0	3,5	0,2	16,3	0	1,6	0	3,9	22,8	0	0	<b>50,2</b>
Bretagne	4	40,9	6,2	0,1	9,9	0	0,3	0,3	0,9	25,5	0	0	<b>88,2</b>
Centre-Atlantique	2,1	0	63,9	0	0,1	0	1,1	0	0	80,1	0	0,1	<b>147,4</b>
Aquitaine	1587,6	0	0,7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>1588,3</b>
Languedoc-Roussillon	0	3,4	6,8	0	3,3	2,6	0,1	0	0	88,9	0	0,1	<b>105,2</b>
PACA	1,2	47,8	0,5	0	0	0	0,2	0	0	0	0	0,1	<b>49,7</b>
Corse	2,8	156,8	0	1,7	0	0	0	0	3,9	2,8	0	0	<b>167,9</b>
Outre-mer	448,3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>450,1</b>
Lacs Grand Est	0	0	0	0	0	0	0,8	0	0	464,2	0	0	<b>465</b>
Lacs Massif central	14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>14</b>
Lacs Rhône-Méditerranée	0	0,3	0	0	0	0	0	0,3	0	2,4	0	0	<b>3</b>
<b>Total</b>	<b>2061,7</b>	<b>249,2</b>	<b>81,6</b>	<b>8,1</b>	<b>29,7</b>	<b>2,6</b>	<b>4,1</b>	<b>0,6</b>	<b>8,7</b>	<b>716,6</b>	<b>0</b>	<b>0,4</b>	<b>3167,1</b>

### Les points de vigilance

#### Constituer de grandes entités fonctionnelles et coupures d'urbanisation

Cette année encore, les acquisitions se sont inscrites dans une dynamique de confortement de grandes unités foncières fonctionnelles permettant de mettre en œuvre des mesures de gestion cohérentes. À l'échelle nationale, les 239 sites de plus de 100 ha représentent à eux seuls 92 % (143 195 ha) des surfaces protégées par le Conservatoire du littoral. À titre d'illustration, retenons l'affectation de 72 ha de DPM sur **le site des prés salés de la Teste de Buch** qui constitue une fenêtre paysagère de qualité sur le bassin d'Arcachon cernée par l'urbanisation (voir supra).

#### Lutter contre les phénomènes de « cabanisation » et de dégradation des sites protégés

Pour faire face au phénomène de cabanisation et de dégradation des sites protégés, classés et inscrits, le Conservatoire intervient sur des espaces dont la vocation initiale, naturelle, a été détournée. Ces opérations portent en général sur de petites superficies, comprenant souvent des aménagements (chalets, clôtures). Les acquisitions suivantes réalisées en 2013 illustrent cet effort :

♦ **sur le site du havre de la Vanlée (Manche) :** acquisitions de terrains de loisirs pour une surface de 0,86 ha ;

♦ **sur le site de Ster Kerdour (Finistère) :** acquisition d'une parcelle de 900 m<sup>2</sup> comprenant une maison isolée sur un polder de 78 ha où le Conservatoire acquiert progressivement de nombreux terrains de loisirs, poursuivant un projet de renaturation en démolissant le bâti.

#### Protection des zones humides

Le Conservatoire du littoral, avec l'aide des Agences de l'eau, continue à intervenir dans des zones humides présentant des enjeux tant paysagers qu'écologiques eu égard aux multiples fonctions qu'elles remplissent (bio-corridor, épuration de l'eau, régulation des crues, support de diverses activités de loisirs, zone de migration et de reproduction pour les oiseaux...). Les acquisitions suivantes réalisées en 2013 rentrent dans cette priorité :

♦ **sur le site des Marais de Brouage (Charente-Maritime) :** 44 ha d'anciens marais façonnés par l'homme aux fins de production de sel, devenus des prairies en eau douce ;

♦ **sur le site des Marais du Narbonnais (Aude) :** 39,3 ha du domaine de Tournebelle-le-Neuf qui permettra une restauration hydraulique dont dépend une roselière à forts enjeux de biodiversité et dont l'état se dégrade ;

♦ **sur le site de la Camargue gardoise (Gard) :** acquisition de 34,5 ha du marais dit de « la Renarde » à Aigues-Mortes ;

♦ **sur le site du Hâble d'Ault (Somme) :** 13,7 ha de parcelles composées essentiellement de prairies humides, d'un plan d'eau avec une installation de chasse ;



♦ **sur le site du Marais Vernier (Eure) :** acquisition de 15 ha de terrains humides (prairies et fossés) venant compléter les acquisitions réalisées sur ce site de 4 000 ha, considéré comme zone humide d'intérêt majeur.

### Les outils de priorisation

Une expérimentation a été menée en Normandie durant toute l'année 2013 pour « coter » les acquisitions selon un barème. Le bilan de cette expérimentation qui a abouti à une grille d'analyse sera établi en 2014.

Les arbitrages sont quotidiens et le Conservatoire renonce à certaines acquisitions après une analyse fine des enjeux et menaces. À titre d'exemple, citons la renonciation en 2013 à l'acquisition d'un grand domaine (le Layran) en Camargue gardoise.



Marais Vernier. © Cdl

## OBJECTIF 2 AFFINER LA STRATÉGIE D'INTERVENTION

### RENFORCER L'ANALYSE ET LA PROSPECTIVE SPATIALES

Via ses partenariats, le Conservatoire s'inscrit dans une stratégie d'amélioration de la connaissance et de dynamisation des politiques foncières locales :

- ♦ mise en œuvre des partenariats avec les départements au titre de la politique ENS – Espaces naturels sensibles – (coordination des politiques à l'occasion de la révision des ZPENS – Zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles –, préalablement à la définition de nouveaux périmètres d'intervention du Conservatoire, délégation du droit de préemption) ;
- ♦ rencontres avec la FNSAFER pour travailler sur les partenariats possibles, projet de convention en cours, échanges parallèles avec les SAFER ;
- ♦ participation aux diverses instances des Agences de l'eau, et réunions conjointes de travail (comme sur la côte ouest du Cotentin avec l'Agence Seine-Normandie) ;
- ♦ rencontre avec la Fédération nationale des Conservatoires d'espaces naturels (échanges sur le projet de loi sur la biodiversité et sur les modalités de coopération).

Les services de l'État associent l'établissement aux réflexions locales, tant sur les questions de planification locale que sur les politiques de mise en valeur du territoire :

- ♦ contribution à l'élaboration des documents d'urbanisme (Plan local d'urbanisme – PLU –, Schéma de cohérence territoriale – SCOT –...);
- ♦ contribution à l'élaboration des PAPI comme membre du comité de pilotage (PAPI dans la Baie d'Yves en Charente-Maritime et dans la Baie de l'Aiguillon) ;
- ♦ groupe de réflexion et instances de création des Parcs naturels marins (Golfe normando-breton, bassin d'Arcachon) ;
- ♦ élaboration de la « Trame verte et bleue » ;
- ♦ « opérations Grands Sites » : sur la Grande dune du Pilat, dans l'estuaire de la Charente ou sur les falaises d'Étretat.

### DÉFINIR UN OBJECTIF INTERMÉDIAIRE À L'HORIZON 2030 ET UN SCHÉMA DE PRIORISATION DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE

Dès sa création, le Conservatoire du littoral a inscrit son action dans des perspectives de long terme. En 2005, il a élaboré un document stratégique qui identifie des zones d'intervention

prioritaires à l'horizon 2050. Comme prévu à son contrat d'objectifs 2012-2014, a été engagé, dès la fin 2012, un travail de révision et d'explicitation de cette stratégie d'intervention à long terme. Celle-ci inclura non seulement les éléments en terme de stratégie foncière, mais également des orientations stratégiques en matière d'ingénierie de gestion. En 2013, le bilan de l'intervention foncière de 2000-2012 a été élaboré et analysé, et ont été lancés des travaux de caractérisation de l'espace au regard de sa vulnérabilité spécifique (paysage, biodiversité...) et aux pressions dont il fait l'objet (urbanisation, surfréquentation, usages agricoles inadaptés ou friches, infrastructures...). Ce bilan a permis de montrer que seulement 7 % des surfaces des périmètres autorisés entre 2000 et 2012 sont situées en dehors des zones identifiées comme stratégiques en 2005 et que, dans chaque création de périmètre, au moins l'un des quatre critères d'intervention du Conservatoire était réuni :

- ♦ environ 85 % des périmètres validés durant cette période présentent un intérêt écologique et paysager ;
- ♦ 31 % d'entre eux un intérêt historique ou culturel ;
- ♦ 38 % des situations sont justifiées par la nécessité de maintenir une coupure d'urbanisation ;
- ♦ 54 % des périmètres sont exposés à des menaces d'artificialisation irréversible ;
- ♦ 67 % des cas présentent une dégradation de l'état de ces sites ;
- ♦ 65 % des périmètres sont, au plus proche, à moins de 100 mètres du trait de côte.

Ce bilan précède le travail qui sera conduit en 2014 pour analyser les zones à enjeux menacées dans lesquelles une intervention du Conservatoire pourrait être considérée comme stratégique.

D'ores et déjà, les orientations suivantes se dessinent :

- ♦ mieux montrer la nécessité de l'action foncière sur le territoire littoral compte tenu de l'importance des pressions observées ;
- ♦ réaffirmer que l'objectif de la protection du « Tiers naturel » n'est possible à atteindre que dans le cadre d'une politique de préservation et de mise en valeur du littoral qui est partagée entre acteurs : collectivités, services de l'État, autres établissements ;
- ♦ réaffirmer les critères d'intervention prioritaires à appliquer pour l'action foncière :

enjeux, menaces et critères de priorisation ;

- ♦ développer une analyse par unités littorales ;
- ♦ hiérarchiser les zonages d'intervention en fonction des politiques mises en œuvre et coordonnées avec les autres acteurs ;
- ♦ accompagner l'action foncière par un niveau de gestion de sites satisfaisant.

#### Définition de sites d'intervention prioritaire

Affiner la stratégie d'intervention	Indicateur	Résultat	
		Prévu	Réalisé
Outils d'analyse spatiale	Organisation d'un colloque « Demain quel littoral ? »	Réalisation	<b>Réalisation d'une rencontre des gestionnaires vers 40 ans de partenariat</b>
Définition de sites d'intervention prioritaire	Définition d'un schéma de priorisation	Élaboration Négociation priorisation	<b>Révision de la stratégie en cours</b>
	Identification de sites d'intervention prioritaire	Travail préparatoire	<b>Révision de la stratégie en cours</b>
	Modernisation du SIG	État des lieux et définition d'une stratégie	<b>Lancement de la modernisation du SIG</b>

L'idée d'un colloque « Demain quel littoral ? » avait été émise (et inscrite dans le COB au titre des travaux d'analyse spatiale) afin de lancer les travaux de la stratégie, à l'instar de ce qui avait été fait en 1993. Il a été décidé de procéder sensiblement différemment en commençant par réaliser un travail de bilan et de caractérisation des enjeux et menaces sur le littoral. Les résultats de ces travaux préalables ont été présentés aux partenaires, notamment au cours des réunions des conseils de rivages, mais aussi aux membres experts qui participent à la révision de la stratégie. Il n'a pas été jugé utile à ce stade d'organiser un colloque plus généraliste. En revanche, l'établissement a souhaité réunir ses gestionnaires pour faire le bilan de presque quarante ans d'actions conjointes et réaffirmer la nécessité d'un partenariat consolidé pour les quarante prochaines années (*voir infra*).

## OBJECTIF 3 ADAPTER LA STRATÉGIE À CERTAINS ESPACES LITTORAUX SPÉCIFIQUES

### AMÉLIORER LA LISIBILITÉ DE LA STRATÉGIE OUTRE-MER

La première stratégie d'intervention du Conservatoire dans chacune des huit régions\* de compétence du Conservatoire en outre-mer avait été élaborée en 2005, sur la base de spécificités propres à chaque rivage concerné. Les spécificités des territoires avaient déterminé des modalités d'intervention foncière qui sont adaptées aux contextes locaux : d'une manière récurrente (à l'exception de Saint-Pierre-et Miquelon), l'importance des zones de domanialité publique (mangroves et 50 pas géométriques) a structuré la stratégie du Conservatoire dans la constitution de sites assurant une protection intégrée de l'espace terrestre et maritime. Le Conservatoire s'est attaché à protéger des sites et écosystèmes représentatifs de la diversité des rivages, de manière coordonnée avec les autres acteurs du territoire (services de l'État et collectivités locales)

\* Saint-Pierre-et Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, la Guadeloupe et ses îles, la Martinique, la Guyane pour ce qui concerne le conseil des rivages français d'Amérique, et Mayotte et La Réunion pour ce qui concerne le conseil des rivages de l'océan Indien.

Cette première analyse sert de base aux travaux de révision de la stratégie foncière en cours. Dans ce cadre, le Conservatoire disposera désormais de données lui permettant de qualifier les enjeux et les menaces de chaque périmètre d'intervention. Il pourra ainsi prioriser les projets en suivant la méthodologie et les critères d'intervention retenus au niveau national. Dans le cadre de la feuille de route pour la transition écologique de 2013, le Conservatoire s'est vu fixer un objectif de protéger un tiers des mangroves de l'outre-mer, soit 35 000 ha.

### ADAPTER LA STRATÉGIE SUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME

Dans la continuité de la stratégie d'intervention sur le DPM de 2008, de nouvelles zones d'intervention sur le DPM ont été validées en 2013 par le conseil d'administration :

- ♦ **Bonne Anse (Charente-Maritime) :** 811 ha ;
- ♦ **Moulin de la Côte (Charente-Maritime) :** 8 ha ;
- ♦ **Basse Plaine de l'Aude (Aude) :** 18 ha ;
- ♦ **Le Graillon (Alpes-Maritimes) :** 164 ha ;

- ♦ **La Palissade (Bouches-du-Rhône) :** 382 ha ;
- ♦ **Baie de Roccapina (Corse-du-Sud) :** 60 ha ;
- ♦ **Baracci (Corse-du-Sud) :** 33 ha.

La stratégie d'intervention sur le DPM sera revue dans le cadre du travail en cours relatif à la stratégie d'intervention 2015-2050 du Conservatoire qui intégrera de façon complète (dans un seul document) et en cohérence avec l'intervention terrestre, l'intervention sur le DPM.

### LA STRATÉGIE DANS LES GRANDS ESTUAIRES ET LES DELTAS

Le Conservatoire du littoral est particulièrement attentif aux grands espaces estuariens et aux embouchures des grands fleuves métropolitains et ultramarins :

♦ **sur l'estuaire de la Seine :** 24 hectares supplémentaires ont été acquis dans le département de l'Eure (marais Vernier et Risle maritime) et des travaux ont été réalisés, notamment l'abattage d'une peupleraie afin de contribuer à restaurer les fonctionnalités du marais de Cressenval. Par ailleurs, l'année 2013 a été marquée par la signature, en novembre, du protocole de coopération entre le Grand port maritime du Havre (GPMH) et le Conservatoire du littoral qui organise les relations entre les deux parties et définit la participation du GPMH à l'accélération de la protection par le Conservatoire du littoral des espaces naturels de l'estuaire de la Seine ;

♦ **sur l'estuaire de la Loire :** avec plus de 2 600 ha en propriété, le Conservatoire est, après le GPM de Nantes-Saint Nazaire, le deuxième plus gros propriétaire foncier de l'estuaire de la Loire. Le schéma stratégique du GPM, approuvé en 2009, constitue un cadre de référence partagé qui prévoit la préservation à long terme de grands espaces naturels actuellement sous la responsabilité du GPM comme Donges est, le Carnet dans sa partie est, le banc de Bilho... Dans un souci de cohérence d'ensemble, le Conservatoire a proposé une réflexion commune pour garantir une gestion coordonnée dans le temps de l'ensemble des espaces naturels de l'estuaire. Au-delà d'échanges techniques déjà existants et réguliers avec le GPM, l'établissement associera le GPM à l'actualisation du plan de gestion de ses propriétés en 2014/2015. Plus globalement, l'ensemble des réflexions portées par le Conservatoire s'inscrivent dans le projet de Pacte de l'estuaire porté par le préfet ;

♦ **sur l'estuaire de la Gironde :** le Conservatoire a été associé à la révision du plan stratégique du Grand port maritime de Bordeaux (GPMB) avec le souci de bien le

coordonner avec sa propre stratégie sur les espaces non-aménagés du GPMB. Dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion des Mattes de Paladon intégrant les Marais du Conseiller (propriété du GPMB) a été signé un partenariat avec le GPM visant à créer une entité de gestion coordonnée et cohérente de plus de 700 ha à la pointe du Médoc.

♦ **Dans le delta du Rhône :** le Syndicat mixte de la Palissade a intégré fin 2013 le Syndicat mixte du parc naturel régional de Camargue (PNRC), dans le cadre de la démarche de mutualisation des structures gestionnaires des sites du Conservatoire dans le delta. Suite à des résultats très préoccupants en matière de qualité des eaux dans le delta de Camargue, et notamment dans la réserve nationale, une réflexion a été entamée avec le PNRC et les différents acteurs (notamment agriculteurs) pour tenter de modifier les comportements et pratiques et tendre vers une amélioration des eaux provenant du canal du Versadou.

### LA STRATÉGIE « GRANDS LACS »

Le Conservatoire a précisé, fin 2013, une stratégie foncière sur les quinze plans d'eau intérieurs de plus de mille hectares, concernant la délégation Lacs (hors Grandlieu et lacs d'Aquitaine). Cette stratégie foncière identifie les périmètres nouveaux ou des extensions de périmètres dans lesquels l'établissement sera autorisé à acquérir. Ce travail est une contribution directe à la révision de la stratégie d'intervention du Conservatoire.

Définition d'objectifs et de stratégies pour les territoires littoraux spécifiques

Affiner les objectifs et stratégies pour les territoires littoraux spécifiques	Indicateurs	Résultat	
		Prévu	Réalisé
Définition d'objectifs et de stratégies pour les territoires littoraux spécifiques	Référentiel de protection du littoral outre-mer	Élaboration	<b>Révision de la stratégie en cours</b>
	Nouvelle stratégie DPM	X	<b>Révision de la stratégie en cours</b>
	Formaliser la stratégie dans les estuaires et les deltas	X	<b>Révision de la stratégie en cours</b>



Dunes de Donnant. © F. Larrey

## 2 INGÉNIÉRIE DE GESTION DES SITES

L’ingénierie de gestion a pour objet :

- ♦ le pilotage de l’élaboration des plans de gestion ;
- ♦ la mise en œuvre par voie conventionnelle d’un dispositif de gestion des sites ;
- ♦ l’élaboration et la mise en œuvre du dispositif de gestion.

En 2013, 4,2 M€ ont été dépensés pour ces actions (soit 7 % des crédits dépensés), dont 0,6 M€ en prestations extérieures pour la réalisation de plans de gestion (*cf. premier tableau de l’annexe 1*).

### OBJECTIF 4 AMÉLIORER L’ÉVALUATION DE L’ÉTAT DES SITES

#### CONSOLIDER LA CONNAISSANCE DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

*Connaissance du patrimoine naturel et culturel et des usages sur les sites du Conservatoire*

Objectif	Indicateurs	Résultat 2013	
		Prévu	Réalisé
Améliorer l’évaluation de l’état des sites	Mise en service du portail collaboratif	–	–
	Actualisation de l’atlas de la mangrove	Réalisation	<b>En cours</b>
	Réalisation d’un inventaire du patrimoine culturel	Poursuite de l’inventaire sur les biens autres que classés et inscrits	<b>Catalogue des observatoires patrimoniaux</b>

#### Connaître la biodiversité

Plusieurs actions menées en 2013 illustrent l’attention portée par le Conservatoire à la biodiversité :

- ♦ l’ouverture du portail collaboratif « Visiolittoral », membre du réseau « Visionature », a permis de recueillir fin 2013, 19 857 données d’observation de la faune émanant de 125 gardes du littoral volontaires. Un outil dédié à l’outre-mer a par ailleurs été ouvert en 2013. Près de 1 000 données ont d’ores et déjà été recueillies au 31 décembre 2013 ;
- ♦ la caractérisation des sites du Conservatoire au regard de leur valeur et intérêt naturels a été achevée (dans la continuité de l’Atelier de 2010, à Arcachon, sur la biodiversité). Pour l’ensemble des sites du Conservatoire ont été identifiés, au regard de leur richesse naturaliste :

- 39 « monuments naturels\* », dont l’Étang du Fangassier, en Camargue ;
- 175 « joyaux » dont la Plage du Ricanto en Corse.

Une plaquette et un DVD décrivant l’ensemble des résultats ont été diffusés à l’attention des gestionnaires et des partenaires. Cette approche nationale a été complétée par la réalisation d’études au niveau régional sur des points particuliers, dont un exemple est décrit ci-dessous.

*\*Les « monuments naturels » sont les très grands sites du Conservatoire (plus de 1 000 ha) présentant une grande variété d’habitats naturels ; les « joyaux » sont les sites qui hébergent une biodiversité spécifique du littoral et à très fort enjeu de conservation.*

***Sur le site de l’Embouchure du Fango*** (commune de Galéria, en Haute-Corse) : le Conservatoire a fait réaliser par le Conservatoire d’espaces natureles (CEN) de Corse une étude approfondie sur la tortue cistude. Ce travail, conduit pendant deux ans sous la direction scientifique de Marc Cheylan (Centre d’écologie fonctionnelle et évolutive/Centre national de la recherche scientifique–CEFE/CNRS), a permis de mieux appréhender, grâce à un dispositif de radio-pistage, la façon dont cette tortue occupe l’espace et fréquente certains micro-habitats. Les sites d’enseillement ont été iden-

tifiés ainsi que la variation saisonnière de cette fréquentation en fonction des niveaux de l’eau et des besoins thermiques de ces reptiles. Les sites de ponte ont également été localisés (et les obstacles éventuels entre lieux de ponte et d’enseillement). Les interactions entre ces tortues et une activité récréative (découverte en kayaks des bras morts) ont été analysées. Il en ressort une connaissance fine du domaine vital de cette espèce menacée qui servira à guider de façon pertinente les aménagements et la gestion de ce site emblématique de la diversité biologique au cœur de la réserve « Man and Biosphère » de la vallée du Fango.

#### Participer aux politiques nationales de préservation de la biodiversité

♦ Le Conservatoire a participé aux comités de pilotage et aux déclinaisons régionales d’actions des Plans nationaux d’actions (PNA) pour les espèces suivantes, présentant un fort tropisme littoral et pour lesquelles la responsabilité du Conservatoire est importante : le butor étoilé, le phragmite aquatique, l’aigle de Bonelli, la tortue d’Hermann, le liparis de Loësel et l’escargot de Corse.

♦ Il a été audité dans le cadre de la mission réalisée par le Conseil général de l’environnement et du développement durable (CGEDD) du MEDDE sur ce type de programme.

♦ En juillet 2013, le projet LIFE « pêche à pied de loisir » déposé par l’Agence des aires marines protégées a été retenu par l’Union européenne. Cet important programme partenarial porte sur 11 sites pilotes et vise à structurer une politique nationale partenariale autour de l’exercice de cette activité très populaire (connaissance des ressources et des impacts, information des pratiquants, gouvernance…). Le programme dispose d’un budget global de près de 4 M€ et se poursuivra jusqu’en 2018. Le Conservatoire en est partenaire et cofinancier.

♦ Le Conservatoire a été lauréat en 2013 de l’appel à projets, lancé dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB), avec son projet de reconstitution de

la forêt sèche littorale à Mayotte, fortement menacée par les défrichements agricoles, l’érosion des sols et la banalisation par les espèces invasives. Les actions portent sur l’encadrement des pratiques agricoles et la production de 5 000 plants d’espèces arbustives indigènes, dont la moitié sera confiée aux soins des agriculteurs locaux.

#### Connaître le patrimoine culturel

Le patrimoine culturel présent sur les sites du Conservatoire a aussi fait l’objet d’un certain nombre de travaux dont on peut citer :

- ♦ la réalisation en novembre 2012, à la demande de Mme Batho, ministre chargée de l’Écologie, d’études de diagnostic portant sur neuf phares (Ailly, Créac’h, Île aux Moutons, Pointe de Grave, Leucate, Béar, l’Espiguette, Le Grand Rouveau, Pertusato) préalablement à une éventuelle affectation au Conservatoire du littoral, Ce travail, mené par quatre cabinets d’architecte et en relation étroite avec la direction des Affaires maritimes, les Directions interrégionales de la mer (DIRM) et le ministère de la Culture, avait comme objectifs de chiffrer les travaux de restauration et d’aménagement de ces bâtiments, notamment pour l’accueil du public. Ont été établis des coûts de restauration et d’ouverture au public compris dans une fourchette comprise entre 0,4 M€ et 1,2 M€ HT. Un travail complémentaire de synthèse et d’analyse de ces neuf études a été lancé (finalisation prévue en 2014) et prendra la forme d’un outil méthodologique à destination des futurs porteurs de projet sur des phares. Il s’agira de faciliter la prise en compte des spécificités des phares dans les études préalables aux nouveaux projets.
- ♦ L’établissement a réalisé une première étude de son offre d’hébergement en particulier dans des bâtiments à fort caractère patrimonial. Il s’agit de trouver un mode d’exploitation économiquement viable de ce patrimoine et créer un label de qualité pour ces « gîtes patrimoniaux du Conservatoire ».

## ÉVALUER L'ÉTAT DES SITES

Méthodologie d'évaluation de l'état des sites

Objectif	Indicateurs	Résultat 2013	
		Prévu	Réalisé
Améliorer l'évaluation de l'état des sites	Étape du processus	3 délégations de rivage auditées	3 délégations auditées (Lacs, PACA, Aquitaine)

Les trois sessions d'évaluation simplifiée des sites, organisées en 2013, ont permis d'évaluer les 31 sites opérationnels (*la définition du site opérationnel figure en annexe*) présents en Aquitaine, les 32 sites opérationnels du département du Var, les 9 sites opérationnels du département des Alpes-Maritimes et les 23 sites opérationnels des Alpes du Nord (Lac Léman, Lac du Bourget et Lac d'Annecy).

Le nombre de sites évalués depuis le démarrage de ce programme d'évaluation en 2011 se porte à 222, soit environ la moitié des sites opérationnels de métropole.

Les statistiques globales pour ces trois missions d'évaluation sont les suivantes :

Biodiversité et patrimoine naturel	État satisfaisant	Évolution négative	Stabilité	Évolution positive
Aquitaine	81 %	10 %	39 %	49 %
Lacs Rhône-Alpes	59 %	23 %	55 %	23 %
Var + Alpes-Maritimes	85 %	5 %	55 %	40 %
Total Métropole	70 %	17 %	48 %	35 %

Paysage et patrimoine culturel	État satisfaisant	Évolution négative	Stabilité	Évolution positive
Aquitaine	87 %	9 %	26 %	48 %
Lacs Rhône-Alpes	82 %	0 %	59 %	18 %
Var + Alpes-Maritimes	81 %	5 %	33 %	60 %
Total Métropole	87 %	11 %	50 %	39 %

Accueil du public	État satisfaisant	Évolution négative	Stabilité	Évolution positive
Aquitaine	83 %	6 %	45 %	45 %
Lacs Rhône-Alpes	73 %	14 %	50 %	36 %
Var + Alpes-Maritimes	69 %	2 %	38 %	60 %
Total Métropole	77 %	13 %	51 %	36 %

### Synthèse de l'évaluation en Aquitaine

L'évaluation s'est déroulée sur une journée et demie en novembre, en présence de nombreux experts de la (Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Aquitaine, des services du conseil général de la Gironde et du conseil régional d'Aquitaine. Parmi les conclusions, on note que les difficultés les plus marquées, bien que ne concernant qu'un petit nombre de sites, sont liées aux phénomènes de forte érosion, soit des systèmes dunaires, soit des îles estuariennes. Ces aléas posent des défis opérationnels en matière de gestion, pouvant aller jusqu'à la transformation radicale des milieux constituant le site d'origine. En dehors de ces cas extrêmes, aucun autre site n'est en difficulté pour les trois thèmes d'analyse à la fois : biodiversité, paysage et accueil du public. En moyenne, l'état général des sites aquitains peut être qualifié de bon à plus de 80 %.

### Synthèse de l'évaluation dans le Var

L'évaluation s'est déroulée sur deux journées en novembre, en présence de nombreux experts de la DREAL PACA, des services du conseil régional de PACA et des conseils généraux du Var et des Alpes-Maritimes, de la communauté d'agglomération de Toulon-Provence-Méditerranée. Parmi les conclusions, indiquons que la plupart des sites du Var et des Alpes-Maritimes ont un intérêt paysager ou écologique exceptionnel du fait des particularités méditerranéennes (endémisme, renommée des paysages méditerranéens). De nombreux sites ont un patrimoine bâti important, dont la mise en valeur et l'entretien font l'objet d'efforts importants. Plusieurs bâtiments patrimoniaux sont néanmoins en attente d'un projet, de travaux ou d'une stabilisation de la gestion. De manière générale, les efforts de gestion sont adaptés aux enjeux et bien répartis entre les trois thèmes d'évaluation.

### Synthèse de l'évaluation dans les Alpes du Nord

L'évaluation s'est déroulée sur une journée en mars, en présence de nombreux experts du CEN de Savoie, de la LPO de Haute-Savoie, des services du conseil général de La Savoie et de la Direction départementale des territoires (DDT) de La Savoie. Les trois lacs concernés présentent tous des facteurs d'artificialisation importants (régulation

des niveaux, urbanisation importante des rives). Le Lac du Bourget se distingue par une naturalité plus grande, due à l'existence de berges abruptes non constructibles, la présence de zones humides et sa position sur les itinéraires de migration et d'hivernage des oiseaux d'eau. Globalement, la situation des zones humides est préoccupante, car elles sont contraintes par des aménagements hydrauliques lourds et parfois des usages inappropriés (plantations de peupleraies...), alors que la maîtrise foncière par le Conservatoire reste partielle.



## OBJECTIF 5 GARANTIR LA QUALITÉ DU DISPOSITIF DE GESTION

### MODERNISER LE DISPOSITIF DE GESTION DES SITES

*Le dispositif de gestion*

Objectif	Indicateurs	Résultat 2013		Commentaire
		Prévu	Réalisé	
Garantir la qualité du dispositif de gestion	Nombre de sites bénéficiant d'une convention de gestion partenariale	570	590	45 conventions signées en 2012, dont 27 sur de nouveaux sites
	Nombre de sites bénéficiant d'au moins un agent (commissionné ou non commissionné)	530	522	La cible n'est pas tout à fait atteinte, mais l'indicateur a progressé de 9 sites en 2013
	Nombre de sites opérationnels ayant fait l'objet d'un rapport annuel d'activité	370	425	Après une forte progression en 2012, l'indicateur gagne encore 18 sites en 2013
	Nombre de conventions d'usage	1630	1836	Chiffre en légère progression sur l'année
	Nombre de plans de gestion s'appliquant à plusieurs sites	8	3	3 réalisations (Normandie et outre-mer)
	Actualisation du document de référence sur les plans de gestion	Élaboration	En cours	3 réunions du groupe de travail en 2013

Deux indicateurs sont en deçà des cibles visées :

- ♦ le nombre de sites bénéficiant d'au moins un agent : le nombre de sites opérationnels « gardés » était de 447 en 2009, il a atteint 522 en 2013 soit une progression de 75 sites supplémentaires. L'objectif ambitieux de couvrir près de 90 % des sites opérationnels est en passe d'être atteint ;
- ♦ le nombre de plans de gestion s'appliquant à plusieurs sites : l'objectif fixé par le COB était élevé et tenait compte d'une adoption rapide du nouveau cadre méthodologique d'élaboration des plans de gestion qui ne sera finalisé qu'en 2014.

### Gérer en partenariat les sites

#### Partenariats institutionnels

Le Conservatoire et ses partenaires se partagent la gestion des sites acquis. Par ailleurs, le Conservatoire peut conseiller les décideurs et participer à des projets s'étendant sur des territoires plus vastes que son propre domaine.

Il confie la gestion à des partenaires gestionnaires et cherche à consolider la gestion, notamment en sollicitant le soutien des grandes collectivités, régions et départements à la gestion des sites. En 2013, de nombreuses conventions de partenariat ont pu être signées. À titre d'exemple, citons les conventions suivantes :

- ♦ avec le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais : la Région Nord-Pas-de-Calais et le Conservatoire du littoral sont partenaires pour la préservation des espaces naturels littoraux depuis plus de vingt ans. La nouvelle convention a pour axes :
  - intégrer les enjeux d'aménagement du territoire déclinés dans le Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT).
  - assurer la protection, la restauration et la conservation de la biodiversité, des ressources naturelles et de la Trame verte et bleue.

♦ Avec le conseil régional des Pays de la Loire : la Région apporte son soutien tant à la mise en œuvre d'actions en faveur de la biodiversité qu'à la délégation Centre-Atlantique (financement de deux postes de chargé de mission).

♦ Avec le conseil régional d'Aquitaine : cette convention signée pour sept ans (2013-2020) renouvelle le partenariat qui lie la Région Aquitaine et le Conservatoire depuis 1999 : elle fixe des orientations stratégiques communes autour de l'animation foncière, l'ingénierie de gestion, l'aménagement des sites et la communication. La Région apporte son appui financier à la délégation Aquitaine pour son programme d'actions pour la protection et l'aménagement du littoral aquitain.

♦ Avec le conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et les départements des Bouches-du-Rhône et du Var : depuis plus de vingt ans, les départements des Bouches-du-Rhône et du Var et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur contribuent au financement de la gestion des terrains du Conservatoire du littoral dans le cadre de conventions tripartites. Ces conventions prévoient les participations financières attribuées annuellement à

chaque gestionnaire (communes, associations ou établissements publics) après réunion des comités locaux de gestion des sites.

#### Conventions de gestion

590 sites bénéficient d'une convention de gestion dont :

- ♦ 28 % avec les communes ;
- ♦ 19 % avec des groupements de communes ou des syndicats mixtes locaux ;
- ♦ 31 % avec des départements ou des syndicats mixtes départementaux ;
- ♦ 4 % avec des établissements publics ;
- ♦ 18 % avec des associations.

Parmi les 45 conventions de gestion signées en 2013, certaines sont remarquables en particulier parce qu'elles engagent des formes de gestion particulières ou nouvelles :

- ♦ **sur le site de Beauport-Kerarzi** : une association spécifique, l'AGRAB, a été créée dès l'origine (fin 1992) et assure la gestion du site (abbaye et marais). Une grande partie de l'année 2013 a été dédiée à une réflexion globale sur les conditions de gestion de l'ensemble et au renouvellement de la convention de gestion, arrivée à échéance, qui lie le Conservatoire (propriétaire), la communauté de communes de Paimpol-Goëlo (coordinateur de gestion), l'ONF (gestionnaire des parcelles boisées et du plan d'aménagement forestier), le conseil général des Côtes-d'Armor (bénéficiaire de la convention constitutive de droits réels sur le monument) et l'AGRAB (gestionnaire du site) ;
- ♦ **sur le site de la Batterie de Merville** : une convention-cadre de gestion a été signée avec l'association franco-britannique pour la gestion du musée de la batterie de Merville, la commune de Merville-Franceville et l'Airborne Assault Normandy Trust.
- ♦ **sur le site de la Belle Henriette - la Marie-Louise, la Tranche-sur-Mer** : une convention a été passée avec la commune de la Tranche-sur-Mer pour la gestion de la propriété du Conservatoire située en coupure d'urbanisation et comportant un bâtiment pouvant être affecté à la gestion de la réserve naturelle nationale de la Belle Henriette.
- ♦ **sur le site des Prés salés d'Arès et de Lège-Cap Ferret et des Prés salés de La Teste-de-Buch** : deux conventions ont été élaborées pour confier la gestion à l'ONCFS des prés salés des communes de Lège-Cap Ferret, Arès et La Teste-de-Buch. À noter que la commune



de La Teste prendra en charge la gestion des digues de protection présentes sur le site ;

- ♦ **sur le site des Grandes cabanes du Vaccarès, Saintes-Marie-de-la-Mer** : une convention de gestion de trente ans a été signée avec l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) apportant la garantie d'une gestion publique et d'une expertise technique appropriée à la gestion de cet ancien domaine privé auparavant réservé à une chasse sélective. Ce site doit devenir un territoire exemplaire conciliant la préservation des milieux naturels camarguais et l'exercice durable de la chasse. Les bâtiments feront l'objet d'une convention portant transfert de droits réels au profit de l'ONCFS qui les utilisera comme locaux de gestion ;

- ♦ **sur le site du Domaine de Rousty, Arles** : suite à la donation reçue fin 2012 du Domaine de Rousty, le partenariat avec le PNR de Camargue s'est concrétisé par la signature en 2013 d'une convention de gestion et d'une convention d'occupation de l'ensemble des bâtiments.



### Porter une attention particulière à la gestion des sites d'outre-mer

Le Conservatoire a déployé en 2013 plusieurs actions pour améliorer la gestion des sites outre-mer.

- ♦ Dans le cadre du programme TEMEUM (Terres et mers ultramarines), piloté par l'ATEN et dont le Conservatoire est partenaire, ont été organisées, à La Réunion, deux

journées de professionnalisation des agents et d'initiation au métier de garde du littoral. Cette formation, déjà réalisée en Guyane, en Guadeloupe et en Martinique (en 2010 et 2012) avait pour but de former à la gestion spécifique des sites ultramarins.

- ♦ La gestion des 50 pas géométriques est assurée avec le soutien du MEDDE dans le cadre d'une Mission d'intérêt général (MIG) qui permet d'organiser une gestion tripartite des 50 pas, entre le Conservatoire, l'ONF et les collectivités, favorisant ainsi la transmission du savoir-faire en matière de gestion des écosystèmes des agents forestiers aux gardes du littoral, nouvellement recrutés, et l'exercice des pouvoirs de police. La réduction sensible des financements de cette MIG

annoncée pour 2014 nécessitera d'étudier des solutions alternatives. Le MEDDE devrait solliciter à cette fin le CGEDD.

- ♦ Le Pôle-relais mangroves et zones humides d'outre-mer, sous la maîtrise d'ouvrage du Conservatoire, a engagé l'actualisation de l'atlas des mangroves, dans le cadre d'un partenariat avec l'université de Géographie de Nantes. Parallèlement, le projet MANG, soutenu par l'Union européenne et les offices de l'eau des départements d'outre-mer, a débuté en 2013. Les actions porteront, d'une part, sur une meilleure compréhension du fonctionnement hydrobiologique des lagunes et des mangroves ultramarines, tant de l'Atlantique que de l'océan Indien et, d'autre part, sur la définition d'un référentiel commun de gestion de ces espaces, en lien avec les gestionnaires.

### Sites opérationnels et cohérents

Au 31 décembre 2013, on comptait :

- ♦ 607 sites opérationnels (sites susceptibles de faire l'objet d'une gestion active) ;
- ♦ 396 sites cohérents (sites dotés d'une convention et d'un plan de gestion fonctionnels).

### Les plans de gestion des sites

L'analyse du cadre méthodologique général d'élaboration des plans de gestion a débuté en 2013 par un groupe de travail mixte composé de gestionnaires et d'agents du Conservatoire. Les premiers travaux ont permis :

- ♦ de poser l'architecture du document qui sera composé de quatre parties : les principales évolutions proposées aux actuels plans de gestion, la démarche d'élaboration, des retours d'expérience et les éléments du cahier des charges ;
- ♦ de rédiger le contenu du document et d'assurer les premières relectures ;
- ♦ d'assurer une articulation du travail avec celui mené par l'ATEN sur le même sujet, également en cours d'élaboration.

Le document sera achevé et approuvé par le conseil d'administration courant 2014. En parallèle, il faut noter la réalisation d'études et d'actions engagées au niveau régional :

- ♦ **en Normandie**, l'élaboration de « documents uniques de gestion », valant plan de gestion et Documents d'objectifs (DOCOB) Natura 2000 ;

- ♦ **sur le site de Sainte-Lucie, dans l'Aude**, deux études ont été réalisées en vue de la définition des choix de gestion des anciens salins : une étude prospective sur les impacts de différents scénarios de gestion hydraulique et une étude technique et financière de différents scénarios de gestion hydraulique. L'enjeu porte sur le devenir d'un territoire et de paysages marqués par la saliculture, activité économique aujourd'hui abandonnée ;
- ♦ **sur le site des Étangs et marais des salins de Camargue** : une étude de valorisation socio-économique du site a été menée. Les acquisitions du Conservatoire du littoral ont créé une vaste entité naturelle de 6 500 hectares qu'il convient de gérer avec soin. Afin de faire émerger les choix de gestion et sans attendre les compléments fonciers (près de 8 000 hectares prévus d'ici 2015), il convenait d'acquérir des connaissances sur les caractéristiques générales du site. Cette étude complète les précédentes menées en 2012 sur le patrimoine écologique et le fonctionnement hydraulique du site. Elle a examiné les possibilités de valorisation écotouristique ou socio-économique du site dans le contexte élargi du réseau des espaces naturels de Camargue. Sur la base de ces trois études va pouvoir être élaboré le plan de gestion du site qui pourrait prendre effet en 2015 après les dernières acquisitions foncières.

Les plans de gestion les plus significatifs finalisés en 2013 sont les suivants :

- ♦ **sur les sites du débarquement de Normandie** : établissement d'un document-cadre de gestion couvrant les cinq sites du Conservatoire dans le Calvados : Pointe du Hoc, Omaha Beach, mont Castel, Batterie de Longues-sur-Mer et les Fonderies. Cette démarche plurisites, encouragée par l'établissement, permet d'identifier des enjeux de gestion communs aux différents sites (gestion des prairies et pelouses, volet historique, accueil du public, etc.) et de les traiter à une échelle géographique plus cohérente ;

- ♦ **sur le site des Dunes du Jaunay et de la Sauzaie en Vendée** : réalisation sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, gestionnaire du site, dans le cadre d'un appel à projet du conseil régional des Pays de la Loire en faveur de la biodiversité, d'une étude de fréquentation et d'un plan d'action pour la gestion de l'espace dunaire ;
- ♦ **sur les sites Bois Saint-Jean, Bois du Veillon, Pointe du Payré, Pointe d'Arcay ; communes de Château d'Olonne, Talmont-Saint-Hilaire, Jard-sur-Mer, La Faut-sur-Mer** : réalisation d'un schéma d'accueil du public du massif de Longe-



ville par l'ONF sous maîtrise d'ouvrage conjointe du conseil général de la Vendée, des communes et du Conservatoire du littoral avec pour objectif de mieux coordonner et organiser l'accueil du public sur l'ensemble des sites publics littoraux du sud Vendée ;

♦ **sur le site de la Côte sauvage, à Hossegor** : réalisation d'une étude par l'ONF portant sur un espace naturel dunaire confronté à une forte fréquentation. Il s'agit d'identifier les outils permettant d'optimiser la gestion de ce site et de ses abords immédiats : allier conservation, gestion de l'accueil du public en tenant compte de la limitation des transits sableux et des équipements et biens situés en arrière ;

♦ **sur le site de Pinia, en Corse orientale** : l'étude sur l'aménagement forestier de la forêt de Pina a été achevée dans le prolongement du DOCOB approuvé en 2009. Cette grande forêt de 363 hectares, où domine le pin maritime, est confrontée depuis 2009 à l'arrivée d'une petite cochenille parasite, *Matsucoccus Feytaudi*, qui laisse présager un très fort dépérissement de cette essence. L'aménagement scinde la forêt en deux : une première partie dans laquelle les interventions sylvicoles viseront à favoriser des formations plus riches en feuillus qui prendront progressivement la place laissée par le pin maritime ; une seconde partie où la forêt évoluera naturellement. Dans le cadre de ce plan, une première tranche de travaux expérimentaux a été conduite en 2013 sur 12 hectares de jeunes peuplements de pins qui ont été broyés pour favoriser l'installation de feuillus ;

♦ **sur le site des Étangs de la Perche et de Bailly (lac de Madine, Lorraine)** : les enjeux et les objectifs de gestion ont été identifiés sur ces deux acquisitions récentes (2010 et 2012) en vue d'en assurer la préservation et la réhabilitation prochaine. Des financements ont été apportés par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, la Région Lorraine et le conseil général de la Meuse.



Étang du Bailly avec ses ceintures de roselières

## DÉVELOPPER DES OUTILS PERMETTANT D'AMÉLIORER LA GESTION

### La réglementation

♦ **Sur le site de l'Étang de Vic, communes de Vic-la-Gardiole et de Villeneuve-lès-Maguelone (Hérault)** : la multiplication des activités de pêche et de plaisance a amené le Conservatoire, en concertation avec les acteurs locaux, à proposer au préfet l'adoption d'une réglementation de la navigation, du mouillage et de la baignade afin de garantir le maintien des enjeux de conservation de la biodiversité et de limiter les conflits d'usages. L'arrêté prévoit l'interdiction des véhicules nautiques à moteur et une organisation spatio-temporelle des activités sur le plan d'eau ; la vitesse de navigation étant quant à elle limitée.

### Les grandes orientations et principes de gestion

♦ En matière de gestion souple du trait de côte : le conseil d'administration a adopté des principes d'action de l'établissement qui reposent sur une conception dynamique de l'interface terre-mer, induisant une gestion souple du trait de côte. Ces principes ne peuvent cependant s'appliquer sans réviser, parfois de façon importante, les modalités d'aménagement de certains territoires littoraux soumis aux aléas d'érosion ou de submersion marines. Le Conservatoire se propose de participer aux projets de territoires (expertise, intervention foncière) sans toutefois être l'opérateur foncier d'opérations de relocalisation. Il a déterminé une dizaine de sites pilotes sur lesquels une gestion conforme à ces principes sera expérimentée et suivie dans le futur.

♦ Les principes « d'action agricole » sur les terrains du Conservatoire du littoral ont été adoptés par le conseil d'administration, avec l'accord des ministères en charge de l'Écologie, de l'Agriculture et de la Pêche, de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture et ont fait l'objet d'une consultation des différents syndicats agricoles nationaux. Le rôle du Conservatoire pour développer sur le littoral une agriculture adaptée à titre expérimentale a été reconnu. En effet, l'usage agricole participe significativement à la gestion des sites.

### Mieux intégrer le paysage dans les projets

Un guide de référence, publié en octobre 2013, propose une méthode opérationnelle pour intégrer le paysage dans la gestion des sites naturels du littoral. Il développe une démarche et des techniques permettant d'assurer le respect de l'identité et de l'esprit des

sites. Il insiste notamment sur la nécessaire légèreté et réversibilité des aménagements et leur durabilité. Largement diffusé auprès des acteurs techniques de la gestion des espaces naturels littoraux, il vient consolider l'approche paysagère, souvent considérée comme subjective.

### Porter une attention à la gestion des zones humides

Les zones humides, très présentes sur le littoral, espace de rencontre des eaux, ont mobilisé le Conservatoire en 2013. À titre d'exemple, les actions suivantes peuvent être citées :

♦ le guide *À votre service, les zones humides littorales* (et son film de présentation), publié en 2013 et réalisé par Rivages de France avec le soutien de Véolia Environnement. Il se réfère à deux sites du Conservatoire : les Prés salés Est de La Teste, au bassin d'Arcachon, et les Étangs de Villepey, dans le Var. Sont détaillés les services écosystémiques rendus par les zones humides littorales et les méthodes permettant de les mettre en évidence ;

♦ une première convention de partenariat entre le Conservatoire du littoral et l'Agence

de l'eau Loire-Bretagne, signée mi-2013, prévoit que l'Agence puisse aider le Conservatoire à intervenir sur les territoires considérés comme stratégiques par les deux établissements. La convention fixe les modalités des aides et la nature des investissements éligibles (dont l'acquisition de zones humides, la confection de plans de gestion, etc.) ;

♦ Une première convention de partenariat avec l'ONEMA a été signée en 2013, précisant le soutien de l'ONEMA aux actions engagées par le Conservatoire en faveur des zones humide d'outre-mer.

### Les usages

En 2013, 584 conventions d'usage ou d'occupation, nouvelles ou reconduites, ont été signées :

♦ 282 concernent des activités agricoles, salicoles ou aquacoles ;

♦ 184 concernent des activités récréatives ;

♦ 17 concernent l'occupation de bâtiments ;

♦ 75 concernent l'occupation au titre de permissions de voirie ou d'autres équipements et passages.

Conventions par types d'usages	En vigueur au 01/01/13	En vigueur au 31/12/13	Signées en 2013	Commentaire
Usages agricoles	967	959	282	La progression des usages récréatifs s'explique par le fait qu'un grand nombre de conventions pour l'utilisation de carrelets ont été renouvelées en 2013.
Usages récréatifs (chasse, pêche...)	266	384	184	
Usages de bâtiments	128	111	17	
Autres usages et occupations	378	379	75	
<b>Total conventions d'usages</b>	1742	1836	584	

Peuvent être citées, parmi les plus remarquables, les conventions d'usage suivantes :

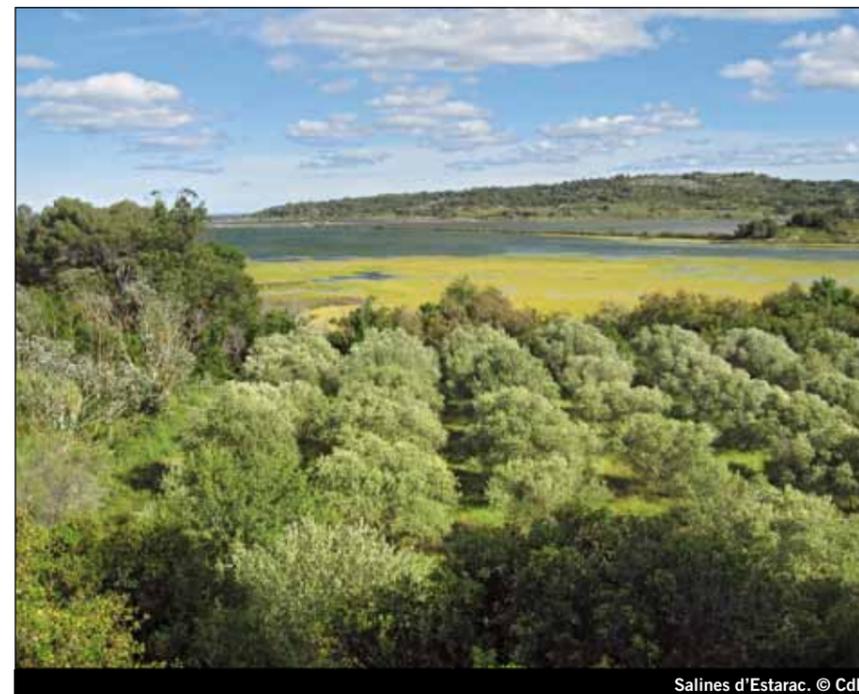
♦ **sur les sites du Finistère** : un protocole d'accord et une convention-type applicable sur les propriétés du Conservatoire ont été adoptés, donnant un cadre aux demandes de création de sentiers inscrits au PDIPR ;

♦ **sur le site de l'Île-aux-Oiseaux (Gironde)** : renouvellement de 31 Autorisations d'occupation temporaire (AOT) et attribution de quatre nouvelles AOT de cabanes de loisirs sur l'île, comprenant un cahier des charges strict pour assurer la compatibilité de l'usage et le caractère naturel du site ;

♦ **sur le site de la Saline d'Estarac (Aude)** : reprise d'une ancienne oliveraie et replantation d'oliviers sur des parcelles en friches (11 ha), maintien des paysages agricoles et installation d'un jeune agriculteur sur le site ;

♦ **sur le site de Port-Miou - La Fontasse (Bouches-du-Rhône)** : renouvellement de la convention d'occupation avec la Fédération unie des auberges de jeunesse. L'auberge de jeunesse est l'unique équipement permettant d'héberger les randonneurs en cœur du Parc national des Calanques dans un esprit « au plus proche de la nature » : autonomie énergétique (panneaux solaires), récupération des eaux de pluie, tri et valorisation des déchets, sensibilisation aux risques de feu de forêt...

♦ **sur le site du Lac de Vassivière (Limousin)** : les terrains acquis par le Conservatoire sur les rives du lac de Vassivière sont en partie voués à un pâturage extensif, notamment pour assurer l'entretien et le maintien de la qualité de landes humides. Un troupeau d'ovins a été installé en 2013 par un groupement pastoral. Il permet de garantir la diversité spécifique et paysagère de ces espaces menacés par la fermeture visuelle.



Salines d'Estarac. © Cdl



Port-Miou - La Fontasse. © Cdl

Gestion des usages agricoles et des zones humides

Objectif	Indicateurs	Résultat	
		2013	
		Prévu	Réalisé
Garantir la qualité du dispositif de gestion	Nombre de conventions conclues avec les agences de l'eau	Préparation	3
	Adoption d'une nouvelle convention d'usages agricoles	Adoption	Réalisée
	Adoption d'une convention avec l'ONEMA	X	Réalisé

### Partenariats et réflexions sur les usages sur les sites du Conservatoire

♦ Une convention a été passée avec la Fédération départementale des chasseurs de la Manche au terme de laquelle il est convenu qu'elle sera consultée sur les conventions de chasse et associée aux comités de gestion. Une lecture croisée des objectifs de gestion et du schéma départemental de gestion cynégétique sera réalisée de façon systématique.

♦ Un état des lieux sur les pratiques de randonnée sur les sites bretons a été dressé : l'étude avait pour objectif de recenser les pratiques, les modalités d'organisation, les partenaires (organismes, institutions, etc.) et de dégager des premières pistes de réflexion sur le sujet afin d'identifier des outils pour faciliter l'instruction des demandes.

### ÉVALUER DE FAÇON PARTAGÉE LE DISPOSITIF DE GESTION DE CHAQUE SITE L'évaluation partagée

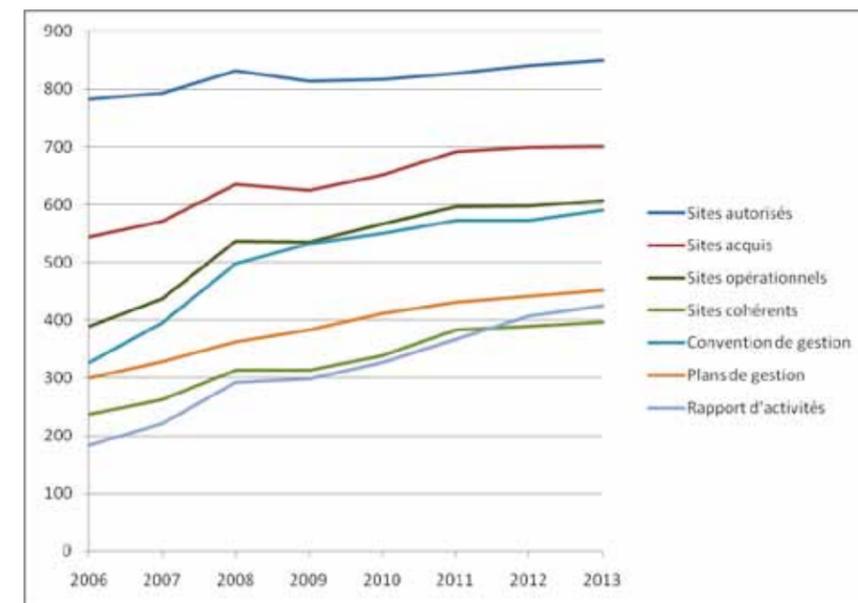
Évaluation du dispositif de gestion

Objectif	Indicateurs	Résultat	
		2013	
		Prévu	Réalisé
Garantir la qualité du dispositif de gestion	Nombre de sites ayant fait l'objet d'une évaluation partagée du dispositif de gestion	40	40

Le processus d'évaluation de la gestion et de l'état des sites a été présenté en conseil d'administration le 24 septembre 2013. L'évaluation partagée consiste à mettre en œuvre, notamment à l'occasion des réunions de comité de gestion, une méthode précise de mise en discussion des objectifs de la gestion, des actions menées et des axes de progrès éventuels identifiés. Sur la base du plan de gestion lorsqu'il existe, les membres du comité de gestion débattent des aspects patrimoniaux (biodiversité, paysage...), puis des activités socio-économiques (accueil du public, usages...), enfin de la gouvernance de la gestion. Cette démarche est surtout développée à ce jour en Normandie, où elle est mise en œuvre dans l'essentiel des sites de la Manche et du Calvados.

## Comités de gestion

En 2013, **318** sites disposent de comités de gestion, réunis régulièrement.



*NOTA* : les variations du nombre de sites autorisés en 2008 et 2009 s'expliquent par la démarche d'actualisation de leur périmètre sur ces deux années :

- ♦ en 2008, la création de nombreux sites ultramarins par le redécoupage des grands périmètres de 50 pas géométriques ;
- ♦ en 2009, à l'inverse, la fusion de sites contigus dans plusieurs délégations métropolitaines.

## L'animation du réseau des gardes du littoral

Les gardes du littoral, employés par les gestionnaires des sites du Conservatoire, sont à la fois les bras armés de la gestion et de l'entretien quotidiens des sites, les garants de leur respect. Ils sont aussi chargés de l'animation et de l'accueil du public.

Fin 2013, le nombre de gardes du littoral s'élève à 771, dont 356 sont commissionnés « gardes du littoral », parmi lesquels 73 officient dans les territoires d'outre-mer.

En 2013 ont été organisées les formations suivantes :

- ♦ 3 stages de remise à niveau pour des gardes anciennement commissionnés ;
- ♦ 1 stage commissionnement garde du littoral ;
- ♦ 1 stage d'initiation à la Police de la nature, à La Réunion (suite directe des journées d'initiation au métier de garde du littoral).

Par ailleurs, le Conservatoire, appuyé par le bureau d'étude Alfa Environnement, a organisé, dans huit délégations, des rencontres régionales des gardes du littoral sur les thématiques suivantes : l'animation et l'encadrement de bénévoles, les zones humides, la gestion forestière, la naturalité, la mise en œuvre et le suivi des plans de gestion, la renaturation, la fréquentation des sites, la découverte d'un territoire : le Cap Corse.

Concernant l'animation du réseau des gardes, conformément aux préconisations du rapport du CGEDD, et avec l'accord du conseil d'administration de l'association Rivages de France, l'animation du réseau des gardes du littoral sera assurée en direct par le Conservatoire du littoral à compter de 2014.

La convention avec Rivages de France a été renouvelée pour un an (2013) dans l'attente des nouvelles orientations qui seront fixées par l'association en 2014.

## Les coûts de la gestion des sites du Conservatoire du littoral

*Coûts moyens d'élaboration d'un document de gestion*

Coût moyen d'élaboration d'un document de gestion	2013
À l'hectare	27 € / hectare
Par site	37 468 € / site

Le coût moyen d'élaboration d'un document de gestion pour un site prend en compte les prestations de bureaux d'études extérieurs, mais aussi l'investissement des agents du Conservatoire et des stagiaires recrutés à cet effet. Cette activité nécessite en effet un encadrement important de la démarche, de nombreuses concertations et arbitrages, y compris en cas de sous-traitance. L'investissement nécessaire varie beaucoup en fonction de la taille et de la complexité des sites, néanmoins le coût moyen observé reste assez stable par site d'une année sur l'autre (entre 33 000 et 37 000 € de 2010 à 2013).

## OBJECTIF 6 CONCEVOIR ET EXPÉRIMENTER DES ACTIONS INNOVANTES

*Gestions innovantes*

Objectif	Indicateurs	2013	
		Prévu	Réalisé
Concevoir et expérimenter des actions innovantes	Nombre de sites évalués	1 site	4 sites

Au titre de cet objectif, le Conservatoire entend expérimenter sur des sites pilotes des modes de gestion innovants, par exemple avec le moins d'intervention humaine possible, tout en contribuant à une fonctionnalité optimale des écosystèmes et des continuités écologiques.

Ont été engagées en 2013 les actions suivantes considérées comme innovantes :

- ♦ **sur le site du Vigueirat, en Camargue**, création d'un potager partagé à Mas-Thibert : le gestionnaire, l'association des amis du Vigueirat, le propriétaire, le Conservatoire du littoral et leurs partenaires locaux ont identifié à proximité du marais du Vigueirat une parcelle formant une transition entre l'espace urbain et l'espace naturel patrimonial situé plus au sud du site. Sur cet espace, des jardins partagés ont été aménagés à l'attention d'une vingtaine de jardiniers amateurs du village voisin, qui seront encadrés par un animateur. Une cabane de jardin unique, intégrée au plan du paysage et destinée au matériel collectif a été érigée, un microforage équipé d'une pompe à main a été réalisé.

La première année culturelle aura lieu en 2014 sur la base des cahiers des charges utilisés pour les cultures maraîchères issues de l'agriculture biologique ;



Port d'Alon-Nartette. © Cdl

- ♦ **sur le site de Port d'Alon-Nartette (Saint-Cyr-sur-Mer)** : suite à une forte demande exprimée par les clubs de plongée lors des comités locaux de gestion des sites du Conservatoire du littoral et des groupes de travail Natura 2000, il a été décidé d'aménager le site de plongée de la sèche d'Alon afin de permettre aux plongeurs d'amarrer leurs bateaux sans endommager le tombant à coralligène et l'herbier de posidonies. Une convention a donc été signée avec la commune de Saint-Cyr-sur-Mer, gestionnaire du site du Conservatoire pour l'autoriser à installer deux mouillages fixes ;

- ♦ **sur le site de Sainte-Marie-du-Mont (50) et Estuaire de l'Orne (14)** : la réalisation d'études

et d'une concertation approfondie a été poursuivie en 2013 sur les éventualités de réouverture de polders, dans le cadre de plusieurs mesures compensatoires liées à l'agrandissement des ports normands. Les différents scénarios envisageables ont été décrits et présentés à l'avis des partenaires locaux ;

- ♦ **sur les sites du Bassin d'Arcachon (33)** : le programme de recherche Liteau Barcasub d'adaptation au changement climatique par la dépoldérisation a pris fin. Il a permis de comparer sur trois sites du Conservatoire les impacts prévisibles d'une submersion marine. Ce travail cherchait aussi à sensibiliser les élus et les populations locales dans un contexte d'élaboration des plans de prévention des risques. Des fiches actions sont disponibles pour les gestionnaires.

# RESTAURATION ET AMÉNAGEMENT DES SITES

La restauration et l'aménagement des sites visent à réaliser des travaux :

- ♦ de restauration écologique ;
- ♦ paysagers ;
- ♦ d'aménagement général du site pour l'accueil du public (aire de stationnement, cheminements, signalétique...);
- ♦ sur le patrimoine bâti présent sur le site.

Les différents types d'intervention sur les terrains relevant de cette activité sont rappelés en annexe.

En 2013, 17,4 M€ ont été consacrés à cette activité (soit 30 % des dépenses totales), dont 13 M€ d'investissement, 2,2 M€ de fonctionnement et 2,2 M€ en masse salariale.

## OBJECTIF 7 RESTAURER ET AMÉNAGER AVEC UNE EXIGENCE ÉLEVÉE DE QUALITÉ

Opérations de restauration du patrimoine naturel et paysager

Objectif	Indicateurs	2013	
		Prévu	Réalisé
Restaurer et aménager avec une exigence élevée de qualité	Nombre d'opérations de restauration menées dans l'année	100	117
	% d'opérations avec paysagiste sur opération avec maîtrise d'œuvre	40 %	46 %
	Nombre d'opérations emblématiques de reconquête paysagère réalisées	2	4

15 sites ont fait l'objet de marchés de maîtrise d'œuvre pour des travaux de restauration du milieu naturel ou des paysages, et pour 46 % d'entre eux, ces marchés ont été engagés avec des paysagistes. Il est à noter que désormais trois délégations recourent de façon quasi systématique à un conseil préalable de paysagistes pour la définition des travaux (Corse, Languedoc-Roussillon et PACA).

Par ailleurs, 27 sites ont bénéficié d'une démolition de 92 bâtiments disgracieux ou inutiles.

Les opérations suivantes de restauration des milieux naturels réalisées en 2013 peuvent être mentionnées :

- ♦ **sur le site de la Forêt de Suzac (Charente-Maritime) :** déconstruction d'une colonie de vacances ;



Suzac. © Cdl



Site de l'estuaire de Seine Nord avant



Pendant



Après

- ♦ **sur le site de l'estuaire de Seine Nord (Seine-Maritime et Eure) :** abattage d'une peupleraie d'environ 700 peupliers sur 3,5 ha sur la commune de La Cerlangue avec pour objectif l'élimination d'une espèce exogène et un retour à un milieu prairial ;



- ◆ **sur le site des Landes de Pen Bé (Loire-Atlantique)** : travaux de réouverture de landes, remise en place de pâturage, aménagement en faveur de l'accueil du public ;
- ◆ **sur le site des marais de Luzéronde (Vendée)** : travaux de curage et travaux hydrauliques en faveur de la biodiversité, notamment avifaune, ictyofaune, amphibiens et odonates, mais aussi pour un intérêt salicole ;
- ◆ **sur le site des Prés Cornuts (Charente-Maritime)** : reconversion d'anciennes terres arables en prairies en bordure de la réserve naturelle de la baie de l'Aiguillon et création de baisses, favorables aux oiseaux d'eau. Les prélèvements de matériaux ont été utilisés pour la construction d'ouvrage de défense contre la mer ;



Pré Cornuts. © Cdl

- ◆ **sur le site des Mattes de Paladon (Gironde)** : réhabilitation de cinq bassins conchylicoles (qui permettra l'installation d'un conchyliculteur) et du réseau hydraulique connectant le marais et la Gironde avec la création de deux vannes-écluses et la remise en état de quatre autres ;
- ◆ **sur le site du Métro (Landes)** : travaux d'arrachage manuel d'une invasive (la jussie), en complément de travaux mécaniques menés sur la grande majorité de l'étang en 2008. Outre le maintien de la biodiversité, dont deux plantes rares *Littorella uniflora* et *Ranunculus trichophyllus*, ces travaux ont pour objectif de garantir le bon écoulement des eaux pluviales issues des orages d'été ;
- ◆ **sur le site de la Pointe de Capbreton (Landes)** : fixation des dunes par la pose d'une couverture de branchage rapidement recouverte par le sable apporté par le vent, puis plantation d'oyats. Des aires naturelles de stationnement ont été stabilisées, en amont d'une barrière fermée en été. Des barrières en bois canalisent les visiteurs et permettent d'y attacher des vélos ;
- ◆ **sur le site de Terre neuve (Gard)** : restauration d'une friche agricole de 50 ha avec un nettoyage général du site (évacuation des bâches plastiques, gravats, ferraille...), élimination des espèces envahissantes, reconnexion avec les espaces dunaires environnants, création de reliefs visant à favoriser l'expression de milieux naturels : micro-bosselage, petites dunes basses, arcs dunaires, dépressions dunaires (mares temporaires). L'objectif est de retrouver une dynamique naturelle en faveur des milieux dunaires originels ;



- ◆ **sur le site de Pardigon (Var)** : restauration du cordon dunaire dégradé par les usages et les activités précédant l'acquisition. Les travaux ont consisté à reprofiler la dune, à installer des ganivelles pour stabiliser le sable en place et des plateformes permettant de franchir la dune et à planter des végétaux méditerranéens adaptés aux milieux dunaires ;

- ◆ **sur le site du Bois de la Garoupe (Alpes-Maritimes)** : destruction de plateformes en béton pour une renaturation du site ;



♦ **sur le site de Port-Dieu (lac de Bort-les-Orgues – Corrèze)** : restauration de l'ancienne décharge du Dognon qui polluait depuis des décennies un affluent du lac de Bort. Un chantier périlleux, innovant techniquement et exemplaire a permis de retirer les principaux déchets en surface et de neutraliser la masse restante en les enveloppant dans une gangue plastique.



Port-Dieu. © Cdl

### Opérations de « reconquête »

Les quatre opérations de reconquête les plus marquantes, réalisées en 2013, ont eu lieu sur les sites suivants :

♦ **sur le site de la Dune du Pilat (Gironde)** : déconstruction de l'ancien commerce de La Palombière au pied de la Dune du Pilat (un million de personnes passent chaque année par cet endroit) ;

♦ **sur le site de l'étang de Vic (Hérault)** : restauration paysagère par la démolition d'une ancienne colonie de vacances afin de renforcer le caractère naturel de l'espace. 13 bâtiments sans intérêt architectural et contenant de l'amiante ont ainsi été démolis ;

♦ **sur le site de l'île Besnard – Anse de Rothéneuf (Ile-et-Vilaine)** : démolition de l'ensemble des installations et la requalification paysagère qui permettra à terme de limiter les circulations automobiles sur le domaine public maritime (DPM).



Anse de Rothéneuf avant. © Cdl

Anse de Rothéneuf après. © Cdl

### Opérations d'aménagement pour améliorer l'accueil du public

Aménagement de sites pour l'accueil du public

Objectif	Indicateurs	2013	
		Prévu	Réalisé
Restaurer et aménager avec une exigence élevée de qualité	Proportion des sites opérationnels disposant d'aménagements adaptés à destination du public (hormis terrains qui n'ont pas vocation à recevoir du public)	74 %	<b>69 %</b>
	Proportion des sites opérationnels bénéficiant de la signalétique du Conservatoire	88 %	<b>82 %</b>
	Nombre de sites aménagés et accessibles pour tous publics	40	<b>44</b>
	Rédaction des lignes directrices de la doctrine d'aménagement	Réalisation	<b>Réalisation d'un guide sur les paysages donnant un cadre aux opérations d'aménagement</b>

Le nombre de sites aménagés atteint 411, soit 12 de plus qu'en 2012. Le pourcentage reste stable, mais encore en deçà de la cible fixée.

En 2013, 500 sites sont dotés de la signalétique du Conservatoire, soit 4 de plus qu'en 2012. Du fait de l'augmentation du nombre de sites opérationnels, le pourcentage de sites couverts a néanmoins légèrement diminué de 83 % à 82 %.

Le nombre de sites aménagés et accessibles pour tous publics est relevé pour la deuxième fois. Il atteint le niveau escompté. On dénombre en moyenne 4 sites équipés par délégation de rivages. La Bretagne arrive en tête avec 11 sites.

À titre d'exemple, les opérations d'amélioration de l'accueil du public suivantes menées en 2013 peuvent être mentionnées :

♦ **sur le site du Nez de Jobourg (Manche)**, l'un des plus fréquentés de la Manche avec près de 200 000 per-



Nez de Jobourg. © Cdl



sonnes par an : installation de nouveaux panneaux d'information, qui présentent les lieux, l'évolution des usages, la faune et la flore du site, ainsi que la réglementation en vigueur. Par ailleurs, une table d'orientation installée par l'office de tourisme de La Hague met en évidence les différents points marquants du paysage ;

♦ **sur le site de l'étang de Gattemare (Manche)** : requalification du cordon dunaire et canalisation de la fréquentation ;



Étang de Gattemare. © Cdl



Pointe d'Arçay. © Cdl



Pointe d'Arçay. © Cdl

♦ **sur le site de la pointe d'Arçay – secteur de la Rade d'Amour (Vendée)** : requalification d'une ancienne concession ostréicole permettant de prolonger et de terminer le projet global de réaménagement de la Rade d'Amour comme site de découverte et d'interprétation pour le grand public. Évocation de l'activité ostréicole passée et observatoire pour l'avifaune ;

♦ **sur le site de l'étang de Lacanau (Gironde)** : création d'un sentier de découverte jalonné par des bornes pédagogiques au milieu de la forêt humide et le marais débouchant sur la rive est de l'étang de Lacanau. Une table d'orientation permet une bonne lecture du paysage ;

♦ **sur le site des étangs et marais des salins de Camargue (Bouches-du-Rhône)** : aménagement des entrées de site permettant la canalisation et l'information du public : un ancien transformateur très inesthétique a été habillé de bois et servira de lieu d'accueil pour sensibiliser le public sur la colonie de flamants roses. En complément, la digue d'accès a été aménagée : rétrécissement de la voie pour canaliser les circulations et délimiter des espaces de stationnement, réalisation d'une plate-forme d'observation et mise en place d'une signalétique pour orienter au mieux les visiteurs et leur apporter des éléments d'information sur le site ;



Salins de Camargue. © Cdl

♦ **sur le site d'Omigna (Corse-du-Sud)** : importants travaux d'aménagement paysager pour créer un sentier en boucle de près de 10 km. Le long de ce sentier, le petit patrimoine rural, composé de murets, de maisonnettes agricoles, d'aires de battage du blé et de restanques, a été exhumé d'un maquis dense et réhabilité ;



Omigna avant. © R. Leonardini



Omigna après. © R. Leonardini

♦ **sur le site du parc des Dranse – Le Miroir (lac Léman – Haute-Savoie)** : après la démolition de nombreux bâtiments amiantés, requalification paysagère totale du site qui permet à nouveau un accès direct au lac.



Le Miroir. © Cdl

### Management environnemental

En 2013, 18 sites du Conservatoire ont été accompagnés par l'expertise de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) dans la mise en place d'une démarche de management environnemental portant sur l'empreinte de la gestion en matière d'énergie, de pollution, de déchets, etc., ainsi que sur les différents aspects du confort humain. Depuis 2009, 26 sites ont été audités puis suivis dans le déploiement de la démarche. Par ailleurs, il convient de mentionner ici le programme « petites îles », mené avec le soutien financier d'EDF.

Parmi les opérations de ce programme, citons :

- ♦ **sur le site d'Ilur (Morbihan)** : mise en place d'un dispositif de production autonome

d'électricité : pose de panneaux photovoltaïques et mise en place d'une centrale de gestion et de stockage de l'électricité. À terme, l'île devrait être complètement autonome en eau et en énergie.

## OBJECTIF 8 ENTREPRENDRE DES TRAVAUX D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Opérations pilotes de gestion du trait de côte

Objectif	Indicateurs	2013	
		Prévu	Réalisé
Aménager les sites pour s'adapter à l'élévation du niveau de la mer	Nombre d'opérations	Expérimentation	10 sites identifiés

En lien avec la présentation en conseil d'administration des principes d'intervention du Conservatoire en matière de gestion souple du trait de côte (*voir supra*), dans chacune des délégations de rivages maritimes métropolitaines, au moins un site a été identifié afin de mener des réflexions et actions devant avoir valeur d'exemple en matière d'aménagement des territoires littoraux soumis aux évolutions prévisibles du trait de côte et de la répétition des aléas climatiques aux évolutions du climat et du niveau de la mer. Les sites retenus sont les suivants :

- ♦ **la baie d'Authie (Pas-de-Calais)** ;
- ♦ **l'estuaire de l'Orne (Calvados)** ;
- ♦ **Lancieux – Le Tertre – Ploubalay (Côtes-d'Armor)** ;
- ♦ **les RNN de Lilleau des Niges, d'Yves et de Moëze (Charente-Maritime)** ;
- ♦ **le polder de Mortagne-sur-Gironde (Charente-Maritime)** ;
- ♦ **les îles de l'estuaire (Gironde)** ;
- ♦ **le delta de la Leyre (Gironde)** ;
- ♦ **le lido du Grand Travers (Hérault)** ;
- ♦ **la Camargue (Bouches-du-Rhône)** ;
- ♦ **l'embouchure du Golo (Corse)**.

Le projet LiCCo (Littoraux et changements côtiers ou, en anglais, « Living with changing coast ») mené en partenariat avec l'Environment Agency en Angleterre dans le cadre d'un programme Interreg (Iva) s'est poursuivi en 2013 sur cinq sites en Haute et en Basse Normandie, pour la France :

- ♦ **le havre de la Sienne (Manche) ;**
- ♦ **le val de Saire (Manche) ;**
- ♦ **la baie des Veys (Manche) ;**
- ♦ **l'estuaire de l'Orne (Calvados) ;**
- ♦ **la vallée de la Saône (Seine-Maritime).**

L'objectif de ce programme franco-anglais est de comparer les approches de chacun, de profiter de retour d'expériences pour anticiper l'évolution des littoraux dans les prochaines décennies.

Le projet LiCCo aborde trois thèmes : la mobilité du trait de côte (approche historique et prospective), l'évolution de la biodiversité littorale et les capacités d'adaptation des usages socio-économiques dépendantes du littoral et de sa biodiversité. Les animations présentées lors des ateliers ainsi que l'analyse résultant du travail de remise en perspective historique sont postées sur le site : [www.licco.eu](http://www.licco.eu)

## OBJECTIF 9 RESTAURER EN PRIORITÉ LES BÂTIMENTS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL RECONNU

*Gestion du patrimoine bâti*

Objectif	Indicateurs	Résultat 2013	
		Prévu	Réalisé
En matière de bâtiment, concentrer l'action sur les bâtiments d'intérêt patrimonial	% de bâtiments affectés à la gestion ou ayant un usage d'intérêt général (aménagement en faveur de la biodiversité)	71 %	72 %
	Nombre de bâtiments ayant fait l'objet de travaux de restauration	30	51
	% de bâtiments restaurés pour en améliorer la performance énergétique	30 %	27 %
	% de phares dont la restauration est engagée sur total de phares transférés	50 %	66 %
	Nombre de constructions démolies	15	92

### La prise en compte du « paysage culturel » et la « reconquête » de l'espace naturel du littoral

Fin 2013, le nombre de bâtiments présents sur le domaine du Conservatoire et couvrant plus de 100 m<sup>2</sup> est de 613. Le Conservatoire est propriétaire, sur ses terrains, de 53 monuments inscrits ou classés au titre des monuments historiques. Ceux-ci témoignent de la diversité des occupations et des usages développés sur le littoral au fil des siècles : 12 d'entre eux sont des sites archéologiques majeurs et 6 des vestiges archéologiques. Les 35 monuments restants sont en bon état ou ont été restaurés pour deux tiers d'entre eux, le tiers restant est concerné par des projets de restauration. Les exemples ci-après illustrent le travail réalisé en 2013 pour valoriser des bâtiments servant soit à la gestion du site, soit à l'accueil du public, ou présentant par eux-mêmes un intérêt patrimonial :

- ♦ **sur le site Île d'Oléron – commune de La-Brée-les-Bains :** travaux de réhabilitation

de l'ancien centre de vacances du Douhet qui constitueront la future base opérationnelle de l'équipe de gestion de suivi des espaces naturels sensibles de l'île et du Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Marennes-Oléron ;

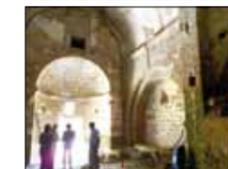
- ♦ **sur le site de l'Île Nouvelle (Gironde) :** restauration des sept bâtiments (ancienne ferme) pour assurer l'accueil et l'information du public. Ce programme sera finalisé en 2014 avec les aménagements extérieurs ;



Aude - Maison des douaniers avant

Après rénovation et installation d'un ponton permettant de voir la scénographie depuis l'extérieur

- ♦ **sur le site de l'étang du Doul (Aude) :** dans le cadre de la mise en place d'un parcours d'interprétation « Mémoire d'étangs », réhabilitation d'un ancien bâtiment des douaniers et installation d'une scénographie (*photos à gauche*) ;



- ♦ **sur le site de La Poudrière (Bouches-du-Rhône) :** la remarquable chapelle Saint-Michel de type roman provençal du XII<sup>e</sup> siècle avec une configuration troglodytique et sa double abside, dont l'une est creusée dans la falaise de safre qui était en état d'abandon malgré des travaux ponctuels réalisées par une association de chantiers de jeunes, a fait l'objet de travaux pour stopper la dégradation de l'édifice grâce à un mécénat d'EDF ;

- ♦ **sur le site de la ferme Calliès à Saint-Jorioz (Haute-Savoie) :** le chantier pluriannuel de restauration du principal bâtiment d'un corps de ferme est en voie d'achèvement. Situé au cœur de la dernière fenêtrée verte sur les rives du lac d'Annecy, cet élément patrimonial (édifié en 1802) est désormais sauvegardé et mis en valeur.



Ferme Calliès. © Cdl

## La valorisation des phares

Le contrat d’objectif 2012-2014 liste les phares qui pourraient potentiellement être affectés au Conservatoire du littoral. Le conseil d’administration a accepté le transfert de deux phares pour lesquels l’établissement a reçu une dotation spécifique de 0,720 € du MEDDE : le phare du Stiff à Ouessant en Finistère et de Senetosa en Corse-du-Sud.

♦ Les travaux de restauration du phare du Stiff ont débuté pour un montant de l’ordre de 1 M€ (dont 250 000€ du ministère de la Culture).

♦ Le phare de Senetosa, sur la commune de Sartène, a fait l’objet d’un diagnostic approfondi et d’une étude de valorisation pour de nouveaux usages. Un accord et des financements ont été obtenus pour financer les travaux visant à créer un gîte d’étape pour les randonneurs du sentier du littoral.

Par ailleurs, le phare de la Pietra et ses abords sur la commune de L’Île-Rousse en Corse ont été transférés en 2013 et s’inscrivent dans un projet de restauration paysagère de l’îlot, projet dont les esquisses avaient été élaborées dès 2012.

## Le transfert de maîtrise d’ouvrage

En 2013, 42 conventions de transfert de maîtrise d’ouvrage (article L322-10 du code de l’environnement) ont été signées pour la réalisation de travaux sur des sites du Conservatoire. Elles représentent un montant total de travaux de 10 M€, dont 11 % de participation du Conservatoire. 50 % du montant total programmé concerne la restauration et la mise en valeur de bâtiments. Par exemple sur le site de Frescati, dans l’Aude, le réaménagement de la Villa Vergeli pour l’implantation d’une école bilingue français-occitan (Calendreta).

Par ailleurs, la part de financements extérieurs obtenus sur les opérations d’investissement dont le Conservatoire assure la maîtrise d’ouvrage atteint 39 % pour la restauration biologique et paysagère et 41 % pour les travaux sur les bâtiments.

## Coût moyen de restauration et d’aménagement par hectare et par site

*Coûts moyens des travaux de restauration et d’aménagement*

Coût moyen des travaux de restauration et d’aménagement (suivi et publication annuels)	(Rappel 2012)	2013
À l’hectare	153 € / ha	123 € / ha
Par site	56800 / site	58133 € / site

# ACTIVITÉS DE COMMUNICATION, D’ÉTUDE ET DE CONSEIL

Figurent au titre de ces activités :

- ♦ les activités d’expertise ;
- ♦ les activités de conseil ;
- ♦ les activités de communication et de relation avec les médias ;
- ♦ les démarches réalisées auprès des mécènes, l’élaboration d’offres de mécénat, l’accompagnement des projets ;
- ♦ les actions menées à l’international.

En 2013, ces activités ont mobilisé 1,3 M€ (*cf. premier tableau de l’annexe 1*). Si tous les services du Conservatoire sont appelés à contribuer à de telles missions, les services suivants s’y consacrent quasi exclusivement :

- ♦ la délégation à la communication et au mécénat (trois agents) ;
- ♦ la délégation « Europe et international » (deux agents) ;
- ♦ au sein du département de la gestion patrimoniale, deux agents en charge notamment de la gestion des connaissances et de l’animation du conseil scientifique s’y consacrent pour partie.

## OBJECTIF 10 RENDRE LES ENJEUX DU LITTORAL COMPRÉHENSIBLES PAR TOUS

*Valoriser les travaux du conseil scientifique*

Objectif	Indicateurs	Résultat 2013	
		Prévu	Réalisé
Rendre les enjeux du littoral compréhensibles par tous	Réalisation d’un atelier annuel	X	Réalisé en janvier 2014
	Nombre de saisines du conseil scientifique	3	5
	Mise en ligne de la cartographie du Conservatoire	X	réalisé
	Mise en ligne des travaux du conseil scientifique	X	réalisé
	Mise en ligne des actes de l’Atelier annuel du Conservatoire	X	réalisé

## Bilan 2013 de l’activité du conseil scientifique

Le conseil scientifique s’est réuni en séance plénière à trois reprises au cours de l’année. En janvier, le conseil a travaillé sur la révision de la stratégie d’intervention à long terme du Conservatoire, puis a tenu une réunion commune avec le conseil scientifique et d’éthique du parc naturel régional de Camargue. Les deux conseils ont émis un avis

commun sur l’opération annuelle de démoustication ainsi que sur les grandes orientations de gestion des étangs et salins de Camargue.

Au cours de la réunion de juin 2013, le conseil a été sollicité dans la perspective de l’Atelier «retours sur investissement»prévu en janvier 2014 .

En novembre, le conseil scientifique a pris connaissance des opérations menées par le Conservatoire en outre-mer et a examiné les objectifs et modes d’action du Conservatoire à l’international.

Par ailleurs, deux expertises de terrain ont eu lieu :

♦ **sur le site des polders du Mont-Saint-Michel (Ille-et-Vilaine)** : le conseil scientifique s’est rendu sur les polders du Mont-Saint-Michel pour confirmer l’opportunité d’intervention du Conservatoire sur les polders et prés salés. Il a proposé des recommandations de gestion de ces milieux de prairies ;

♦ **sur le site du domaine d’Abbadia (Pyrénées-Atlantiques)** : le conseil scientifique s’est penché sur la problématique des espèces végétales exotiques (le baccharis) et rendu un avis sur le recours à la lutte chimique (utilisation de glyphosate) en appréciant notamment les retours d’expériences menées dans le Pays basque espagnol sur les rives des estuaires de Guipúzcoa et de Biscaye, classés Natura 2000.

### Programmation des études du conseil scientifique

Le contrat d’objectifs 2012-2014 prévoit la programmation des travaux et études à examiner par le conseil scientifique. Pour 2013, il a été décidé que le conseil se consacrerait en priorité au dossier de la révision de la stratégie à long terme, à la préparation de l’atelier de 2014 et à l’intervention du Conservatoire outre-mer.

### Outils et actions en direction du public permettant une meilleure compréhension des enjeux littoraux

Les principales actions suivantes ont été réalisées en 2013 :

♦ la poursuite du travail de recherches documentaires mené sur plusieurs sites de la région PACA pour « donner à voir » l’action du Conservatoire du littoral : ont ainsi été réunis des photos anciennes montrant les sites avant acquisition, des documents d’archives illustrant les projets de développement urbain abandonnés, des reportages photographiques et des entretiens ont été tenus avec des personnes-ressources. Ce travail, richement illustré, permettra au public de mieux appréhender le contexte d’intervention

du Conservatoire (site menacé, projet d’urbanisation), et de rappeler les principales actions de restauration et d’aménagement menées depuis l’acquisition ;

♦ le démarrage d’un travail de cartographie animée du littoral à proximité des sites du Conservatoire soutenu par la Fondation d’entreprise P&G pour la protection du littoral qui finance la réalisation de ce projet. Cette carte interactive sera finalisée et mise en ligne sur le site internet du Conservatoire du littoral courant 2015 et permettra au grand public d’apprécier l’évolution de la tache urbaine des années 1950 à nos jours et ainsi de prendre conscience de l’importance de l’intervention foncière du Conservatoire.

### Participations et organisation de grandes manifestations et événements

Une vingtaine de manifestations ont été conduites à l’échelle nationale ou locale en 2013. Parmi les plus marquantes :

♦ le Conservatoire du littoral et ses partenaires ont participé activement à la « ***Fête de la nature*** » (60 sites engagés) et les Journées de la mer ;

♦ avec le soutien de la fondation P&G, a été montée l’exposition « J’aime ma mer » à l’Aquarium de Paris avec la participation d’écoles d’architecture ;

♦ avec le Centre national d’études spatiales (CNES) et Astrium, le Conservatoire a mené l’opération « Mon littoral vu du ciel » consistant à installer, dans une dizaine de maisons de site, des photos satellites des sites concernés ;

♦ l’exposition « Drôles de bêtes » a été présentée sur les quais de Bordeaux ;

♦ l’organisation d’une journée de solidarité sur le site du Marquenterre pour 750 salariés de la société P&G Amiens (nettoyage des plages et chantiers d’aménagement).

### Activités pédagogiques

Le Conservatoire a participé au Forum de l’éducation au développement durable. Une convention de partenariat avec le ministère de l’Éducation nationale a été préparée.

Un sujet du bac professionnel (en géographie) de l’académie d’Amiens a porté sur l’intervention du Conservatoire sur le site du Fort vert (Pas-de-Calais) avec les questions suivantes : « Pour quelle raison, le site appartient-il à un espace unique ? En quoi les activités localisées à proximité du site constituent-ils une menace pour le site ? Quels acteurs sont intervenus pour préserver cet espace ? Qu’ont-ils fait ? »

### Réflexions sur le littoral, conseils et expertises

Sur le thème du changement climatique et des risques littoraux :

♦ l’établissement est intervenu au colloque EUCC avec l’Union des océanographes de France en baie de Somme pour développer une approche pluridisciplinaire des risques induits par le changement climatique dans les milieux estuariens et littoraux ;

♦ il a aussi été associé par le GIP Littoral Aquitain à définir une stratégie de gestion de la bande côtière de l’Aquitaine, dont les études de relocalisation des biens ;

♦ sur le plan national, le Conservatoire a participé activement au comité de pilotage de l’appel à projets « relocalisation » lancé par le MEDDE dans le cadre de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte. L’établissement a aussi participé aux deuxièmes Assises nationales des risques naturels organisées par le MEDDE à Bordeaux en décembre 2013 et aux travaux préparatoires à la stratégie nationale de gestion intégrée des risques d’inondation ;

♦ les délégations Aquitaine et Normandie se sont particulièrement investies dans les initiatives régionales visant à la gestion intégrée des connaissances littorales : GIP littoral aquitain et Réseau d’observation du littoral normando-picard (ROLNP).

Sur les problématiques sociales :

♦ le Conservatoire a coorganisé, avec le réseau régional des gestionnaires d’espaces naturels de PACA, un atelier technique sur les politiques d’insertion pouvant contribuer à la gestion des espaces naturels, entièrement illustré par des exemples de chantiers menés sur les sites du Conservatoire du littoral.

Sur les sujets de l’eau et de la biodiversité :

♦ les délégations de rivages participent aux travaux des commissions littorales des Agences de l’eau et aux missions interservices littoral ;

♦ le Conservatoire est intervenu aux troisièmes Assises nationales de la biodiversité à Nantes en juillet 2013, au colloque de l’ONEMA sur le thème des continuités écologiques dans les zones humides littorales en septembre 2013 ou encore aux travaux menés par la Fédération des parcs naturels régionaux sur les outils de la Trame verte et bleue. Sur l’interface terre-mer :

♦ l’établissement a contribué à l’élaboration par les Conseils maritimes de façade (CMF) des Plans d’action pour le milieu marin (PAM) et a participé aux travaux sur la stratégie nationale mer et littoral (*voir infra*).

## OBJECTIF 11 SUSCITER L’ADHÉSION ET LE SOUTIEN DU PUBLIC ET DES MÈCÈNES

### La préparation du 40<sup>e</sup> anniversaire

Le Conservatoire a réuni de nombreux gestionnaires et partenaires le 25 septembre à l’Aquarium de Paris, lors d’une journée appelée « Vers 40 ans de partenariat pour la protection du littoral » afin d’échanger sur le dispositif partenarial : rappeler le bilan de bientôt quarante ans de partenariat, les valeurs et les principes de l’action, identifier les défis attendus des prochaines années (attentes citoyennes, gouvernance, moyens humains et financiers consacrés à la gestion des sites), étudier les modalités pour valoriser le travail collectif engagé (information, communication) en profitant de l’occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire de l’établissement.

L’importance et l’originalité du dispositif, et notamment la place des gardes du littoral, ont été réaffirmés. A été renouvelé l’engagement solidaire à poursuivre l’action ensemble pour maintenir en bon état et accessible aux générations présentes et futures le patrimoine acquis. Le Conservatoire a aussi rappelé la nécessité de disposer d’un réseau vivant et performant, lequel devrait être animé par l’association Rivages de France en cours de reconfiguration. Cet échange sera poursuivi lors du Forum des 40 ans qui se tiendra en 2015.

### L’adhésion du public à l’action de l’établissement

L’adhésion se mesure essentiellement par les fréquentations des sites et la participation aux événements organisés sur les sites par les gestionnaires, par exemple à l’occasion des Journées du patrimoine.

Elle peut aussi se manifester par la participation bénévole à des chantiers. À ce titre, peut être pris pour exemple le chantier de jeunes volontaires venus des quatre coins du monde avec l’association Concordia et l’association Fort de la Crèche pour la restauration de ce fort du Pas-de-Calais. Citons encore la journée de solidarité sur le site du Marquenterre où 750 salariés de la société P&G ont participé au nettoyage des plages et à un chantier d’aménagement.

L’adhésion du public se mesure par ailleurs par ses dons. En 2013, les dons ont été de l’ordre de 60 000 €, en sensible décroissance (100 000 € en 2012).

Susciter l'adhésion du public

Objectif	Indicateurs	Résultat 2013	
		Prévu	Réalisé
Susciter l'adhésion et le soutien du public et des mécènes	Mise en place du nouveau site internet	Réalisation	Mise en ligne le 1 <sup>er</sup> août
	Nombre de connexions au site internet	500000	80000 du 1 <sup>er</sup> août au 31 décembre 2013
	Nombre de citations presse écrite et audiovisuelle	2200	2310

## Les actions et outils de communication Presse

Le nombre cible de citations dans la presse est dépassé avec 2500 citations, dont 2310 dans la presse écrite. Vingt événements à destination de la presse ont été organisés, mobilisant de nombreux journalistes. De nombreux communiqués ont été diffusés à l'occasion :

- ♦ de la sortie d'ouvrages et de guides techniques : *Littoral* aux éditions Champ Vallon, le guide *Les Paysages du Conservatoire du littoral* ou le guide *Zones humides* ;
- ♦ d'acquisitions importantes : la forêt du Porge, la Forêt d'Orient ;
- ♦ de travaux de restauration importants et d'opérations innovantes : le parc du delta de la Dranse, la Maison de Grave, la Sardinière de Port-Cros, les canons de l'île de Batz ;
- ♦ d'événements, d'exposition et d'inaugurations : la Journée des gestionnaires, l'exposition J'aime ma mer à l'Aquarium de Paris, l'opération «*Mon littoral par satellite*» avec le CNES... ;
- ♦ de la signature de conventions de partenariat ; avec la Région Languedoc-Roussillon et le conseil général des Pyrénées-Orientales au Cap Béar (Pyrénées-Orientales), avec le WWF à l'occasion de leur 40<sup>e</sup> anniversaire... ;
- ♦ d'anniversaires : les 20 ans du partenariat entre le Conservatoire du littoral et la Fondation P&G.

## Web et réseaux sociaux

Une application nomade du site internet a été développée.

En décembre, la page Facebook comptabilisait 600 fans.

## Publications

- ♦ Revue *Rivages* : quatre numéros ont été publiés (grands lacs, l'acquisition, la gestion, le don). Diffusion à 10 000 exemplaires.
- ♦ Ouvrage : *Littoral, les aventures du Conservatoire du littoral* (Odile Marcel, membre du conseil scientifique).

## Mission photographique

Une mission a été réalisée dans le massif des Maures par la photographe Édith Roux.

## Outils et actions de communication sur le terrain

Parmi les nombreuses actions de communication menées par les délégations de rivages en relation avec leurs partenaires (collectivités, gestionnaires) peuvent être distinguées les suivantes :

- ♦ lettre d'information : première lettre d'information de la délégation Centre-Atlantique ;



- ♦ journée écocitoyenne de nettoyage et de protection des plages et des dunes du Cap-Ferret ;
- ♦ mise à jour et réédition du guide présentant l'action du Conservatoire du littoral en Provence-Alpes-Côte d'Azur, financé grâce au soutien de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce livret expose la doctrine d'intervention du Conservatoire puis présente de manière succincte les soixante-dix sites de la région (au 1er janvier 2014) ;
- ♦ édition d'un ouvrage d'aquarelles sur le site de l'Agriate / Denis Clavreul (Albania, éditeur) à la demande du Conservatoire : un livre de superbes aquarelles ponctué de textes concis portant sur ce territoire et ses usages, son environnement et sa gestion.

## Le mécénat

Pour pouvoir atteindre les cibles ambitieuses du contrat d'objectifs, le Conservatoire du littoral a engagé une démarche globale et cohérente, alliant communication et stratégie de mécénat. L'établissement a décidé d'investiguer le segment des PME et de donner un nouvel élan aux dons des particuliers tout en continuant à solliciter de grands groupes qui demeurent les « locomotives » du mécénat environnemental.

Le maillage des PME étant extrêmement complexe et diffus, des pistes sont explorées à des échelles locales consistant à intégrer des réseaux de PME déjà constitués afin de les informer des projets du Conservatoire dans leur région et les rallier à la cause de la préservation du littoral. Cette stratégie d'influence est menée avec l'appui des DREAL et des CCI. Par ailleurs des études de faisabilité pour la création de fonds régionaux pour la biodiversité sont menées pour les régions PACA et Nord-Pas-de-Calais en relations avec d'autres opérateurs locaux.

La convention avec la Fondation P&G pour le littoral a été renouvelée pour 5 ans. Les 20 ans du partenariat entre les deux structures ont été fêtés en 2013. Les réalisations soutenues par la Fondation en 2013 ont été : le soutien à la préparation de l'Atelier « Économie littorale », l'édition du guide Paysage, la thèse sur la perception sociale des élus sur la protection du littoral.

D'autres opérations de mécénat, réalisées en 2013, sont à signaler :

- EDF
- Fondation du patrimoine
- Fonds de dotation Itancia
- Fondation Sisley

- Véolia Environnement
- Fondation Total
- Fondation Gecina
- Le Petit Marseillais

Susciter l'adhésion du public

Objectif	Indicateurs	Résultat 2013	
		Prévu	Réalisé
Susciter l'adhésion et le soutien du public et des mécènes	Montant total des sommes reçues au titre du mécénat, des dons, legs, donations et dations	2,2 M€	1,06 M€

## OBJECTIF 12 APPROFONDIR ET PROMOUVOIR LE MODÈLE FRANÇAIS DE PROTECTION DU LITTORAL

Promouvoir en tant qu'expert, le modèle français de la protection du littoral

Objectif	Indicateurs	Résultat 2013	
		Prévu	Réalisé
Approfondir et promouvoir le modèle français de protection du littoral	Rédaction d'un document stratégique sur l'action internationale du Conservatoire	X	Réalisé (présentation programmée à un CA de 2014)
	Nombre de jours de mission d'appui ou d'accueil de délégations étrangères	140	165
	Réalisation d'une étude sur la pêche à pied de loisir	X	Engagement du Conservatoire dans le programme LIFE (dossier accepté par Bruxelles)
	Réalisation d'une étude sur les zones humides	X	Réalisée en lien avec Rivages de France (et soutenue par Véolia)

## Les sollicitations du Conservatoire par les pouvoirs publics

Au plan national, les contributions suivantes méritent d'être citées :

- ♦ le Conservatoire du littoral a fait une contribution à la conférence environnementale tenue en septembre 2013. Deux mesures spécifiques ont été retenues : la protection d'ici trois ans d'un tiers des mangroves (soit environ 35 000 hectares) et la mise en place d'un label international reconnaissant la gestion durable des petites îles ;
- ♦ la DATAR a associé l'établissement à ses travaux sur la GIZC. Le Conservatoire est ainsi intervenu lors de la rencontre des techniciens de la GIZC et fait partie du COFIL mis en place pour relancer le sujet ;
- ♦ contribution au Conseil National de la mer et des littoraux, dont la présidente du CA est membre, pour l'élaboration de la stratégie nationale pour la mer et les littoraux. L'établissement a transmis ses observations sur le diagnostic, premier élément de la stratégie.

Le Conservatoire participe par ailleurs à de nombreuses instances dont il est membre (AAMP, GIP ATEN, CIM). Il est aussi intervenu dans le cadre de nombreux réseaux (Ramsar, Grands sites de France, Ifreco, TEMEUM...).

## Les opérations de coopération, de conseil et de partenariat à l'échelle internationale et européenne

L'année 2013 a permis de poursuivre et de renforcer la structuration de l'action européenne et internationale du Conservatoire du littoral, et de poser les bases d'une stratégie pour l'action. Présentée au conseil scientifique de l'établissement en novembre 2013, cette stratégie sera proposée au conseil d'administration en 2014.

De multiples missions ont été menées, mobilisant de nombreux experts associés et agents du Conservatoire du littoral dans le cadre d'expertises de terrain, de séminaires internationaux ou lors d'accueil de quelques délégations étrangères : Croatie, Monténégro, Corée du Sud, Israël.

Au-delà des 165 journées d'agents du Conservatoire du littoral mobilisés pour des missions internationales, près de 450 journées d'expertise bénévole ont aussi été réalisées en 2013 pour accompagner nos actions de coopération et de partenariat.

## L'assistance institutionnelle auprès de structures en charge du littoral

Le Conservatoire du littoral a conforté son action en Méditerranée, avec :

- ♦ l'application de conventions d'assistance auprès de l'Algérie (formation au métier de garde et gestionnaire, expertise aménagement de site naturel, formation comptage espèces...);
- ♦ la Tunisie (missions de terrain vouées à l'amélioration des connaissances et de la gestion effective sur les archipels de Zembra et de la Galite);
- ♦ la poursuite de partenariat avec le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts marocain (mission de terrain dans le Parc National d'Al Hoceima, réunion de concertation pour l'élaboration d'un Plan d'Action National sur le balbuzard pêcheur, stratégie nationale zones humides);
- ♦ travail pour les autorités albanaises (nouvelles expertises sur l'île de Sazani, préalables à la réalisation d'un plan de gestion en 2014);
- ♦ manifestation de la volonté de poursuivre la coopération entre l'Environnement General Authority de Libye et pour les années à venir malgré la complexité de la situation libyenne.

Le Conservatoire a également participé à un jumelage institutionnel (Ministère français en charge de l'Écologie, service gouvernemental néerlandais de l'espace rural, commission néerlandaise pour l'évaluation environnementale, et institut finlandais pour l'environnement) visant au renforcement des capacités institutionnelles de Tunisie dans le domaine de l'environnement et du développement durable (Secrétariat d'État à l'Environnement, ANPE, APAL, CITET).

Le Conservatoire a aussi été sollicité par le Bahreïn et a organisé une mission d'expertise sur l'archipel d'Hawar afin de protéger, valoriser et communiquer sur ce territoire à la biodiversité exceptionnelle.

## L'initiative PIM

Le Conservatoire du littoral a consolidé son programme « Initiative pour les Petites îles de Méditerranée », qu'il coordonne depuis 2006, en renouvelant ses soutiens financiers et ses partenariats techniques (Fonds Français pour l'Environnement Mondial, Ville de Marseille, Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, Fondation Mohammed VI, WWF).

L'année 2013 a permis de poursuivre la mise en œuvre de missions de terrain et d'ex-

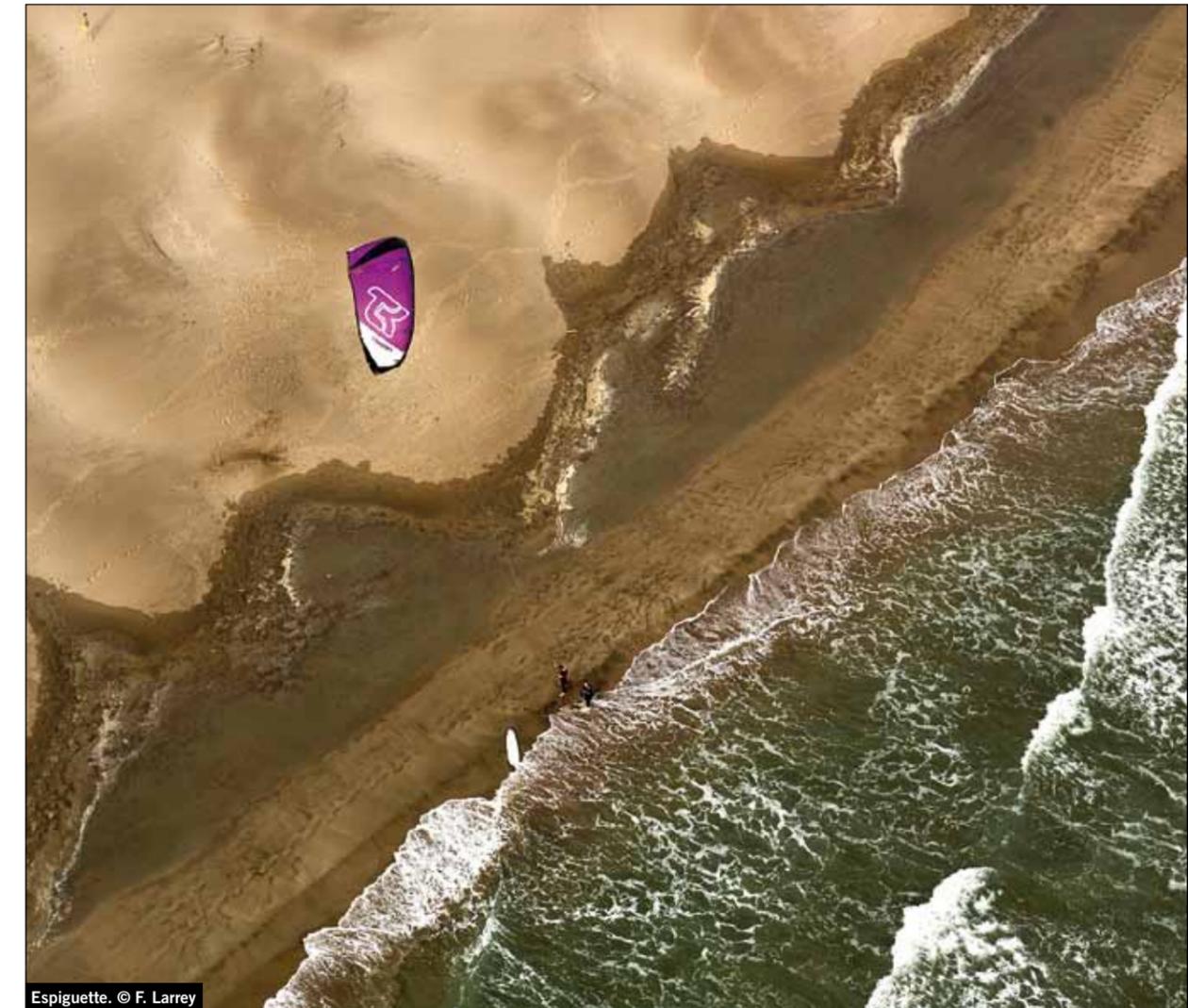
pertises, l'organisation de formations à l'attention de gardes et gestionnaires d'espaces naturels méditerranéens, et la promotion du programme autour de multiples activités de communication. L'événement « *Frioul nombr'îles du Monde* », organisé par le Conservatoire et la Ville de Marseille dans le cadre du lancement du 3<sup>e</sup> Congrès International des Aires Marines Protégées IMPAC3 à Marseille en octobre 2013, a été l'occasion de contribuer à sensibiliser le grand public à la préservation du patrimoine marin et terrestre des petites îles du globe.

L'année 2013 marque le lancement officiel des travaux sur le projet d'Atlas encyclopédique des Petites Îles de Méditerranée occidentale. Cet ouvrage synthétisera la connaissance accumulée sur ces territoires, en traitant de leur évolution, leurs patrimoines (naturel, historique, culturel...) et leur mode de gestion. Il permettra de disposer d'un outil d'évaluation des enjeux, et des pressions qui s'exercent sur ces territoires.

## La participation dans les réseaux et partenariats aux échelles européennes et internationales

Le Conservatoire du littoral reste impliqué dans de nombreux réseaux tels que Eurosite (réseau de gestionnaires d'espaces naturels européens, dont le Conservatoire, en tant que membre du bureau, a suivi en 2013 le processus de rapprochement avec Europarc – malheureusement non abouti) et INTO (International National Trusts Organisation). Il est partenaire de l'association MedPAN (réseau de gestionnaires d'Aires Marines Protégées en Méditerranée), au sein de laquelle il est membre de nombreux comités de pilotage.

Le délégué Europe & International est également point focal français du Centre d'activités régional de la Convention de Barcelone et, dans ce cadre, participe à des réunions régionales pour le suivi de la mise en œuvre du protocole sur la GIZC en Méditerranée.



Espiguette. © F. Larrey

# ACTIVITÉS DE SOUTIEN ET DE MANAGEMENT

Les activités de soutien et de management regroupent :

- ♦ la gestion des ressources humaines (recrutements, suivi du schéma d'emploi, fixation des éléments de la paye, gestion des situations individuelles, régime indemnitaire, évaluation, plan de formation, suivi de la réglementation en matière de ressources humaines, suivi du temps de travail...);
- ♦ les sujets portant sur les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité, l'organisation, les relations sociales et le fonctionnement des instances paritaires (comité technique paritaire, commission consultative mixte, comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail);
- ♦ les activités de management (pilotage, évaluation, rapportage);
- ♦ les activités budgétaires, financières et comptables;
- ♦ le fonctionnement et développement des systèmes d'information;
- ♦ la démarche d'écoresponsabilité.

En 2013, ces différentes activités ont généré une dépense de 2,6 M€ soit 4 % des crédits dépensés (cf. *premier tableau de l'annexe 1*).

## OBJECTIF 13 FACILITER LE PILOTAGE GLOBAL DE L'ÉTABLISSEMENT

*Pilotage global*

Objectif	Indicateurs	Résultat 2013	
		Prévu	Réalisé
Faciliter le pilotage global de l'établissement	Mise en place d'un système d'échange d'informations partagé à l'échelle de la direction	-	<b>Mise en place de dialogues de gestion et d'une programmation pluriannuelle des investissements</b>
	Nombre de missions de contrôle de gestion	3	<b>2</b>
	Formalisation du projet d'établissement	-	-

### Procédure budgétaire

Le comité budgétaire s'est réuni à de nombreuses reprises afin de suivre la consommation des crédits et la perception des recettes (notamment des partenaires).

Le format des rencontres annuelles entre la direction et les délégations de rivages pour échanger sur les « perspectives à moyen terme » a été ajusté. L'exercice prend désormais la forme d'un dialogue de gestion intégrant des éléments de programmation budgétaire annuelle et triennale. À l'issue de ces dialogues sont répartis les moyens d'investissement par délégation (acquisitions, travaux, études).

La lisibilité des documents budgétaires soumis au conseil d'administration a été améliorée et ces documents intègrent progressivement les évolutions réglementaires issues de l'application du décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

### Contrôle de gestion

Les missions prévues en 2013 ont été réalisées. Elles ont porté sur :

- ♦ les coûts de structure (de nombreux contrats notamment d'entretien ou encore dans le domaine postal ont été revus à l'issue de l'analyse);
- ♦ le Syndicat mixte littoral normand (un travail a été initié afin de renforcer le dispositif conventionnel entre l'établissement et le syndicat).

### Projet d'établissement

Les premiers éléments de méthode du projet d'établissement ont été posés pendant la réunion du personnel de juin 2013. Un questionnaire a été élaboré, comprenant trois parties : les valeurs, compétences et missions ; l'organisation, les modes de fonctionnement internes ; les relations avec les partenaires extérieurs, la gouvernance. Un prestataire extérieur sera sollicité pour assurer le dépouillement du questionnaire et conseiller l'établissement dans cette démarche, qui continuera tout au long de l'année 2014.

## OBJECTIF 14 RÉNOVER LES CONDITIONS D'EMPLOIS ET LE MANAGEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

### Les postes créés en 2013

En 2013, le plafond d'emplois (postes financés par le Conservatoire du littoral) est resté stable : 120 ETP (pour un effectif global de 170 agents). Au 31 décembre 2013, ces 120 ETP accordés à l'établissement étaient pourvus en totalité (119,77 ETP, le décalage étant lié à des temps partiels).

En 2013, l'établissement a confirmé son engagement dans le recrutement de volontaires de service civique (5 ETP au 31 décembre 2013). Il a par ailleurs recruté des jeunes gens éligibles aux emplois d'avenir, le nouveau dispositif d'emplois aidés.

Dans le cadre de la préparation de la loi de finances 2014, l'établissement, avec l'appui décisif de son conseil d'administration, a demandé un relèvement de son plafond d'emplois afin, en particulier, de réduire les situations, encore trop nombreuses, de précarité.

### Les vacances et les stages

S'agissant des contrats de vacation (d'une durée inférieure à 10 mois), 48 mois ont été consommés. Elles ont concerné 14 personnes :

- ♦ 4 vacataires pour les services centraux totalisant 13,2 mois ;
- ♦ 10 vacataires pour les délégations de rivages totalisant 34,8 mois.

S'agissant des stages, 145 mois ont été consommés, représentant un budget de 62912 €. Ils ont concerné 30 stagiaires. En grande majorité, les stagiaires ont travaillé sur la révision de la stratégie foncière.

### L'effectif global

Effectifs sous plafond d'emploi (en ETP)

	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2013	Évolution
Fonctionnaires d'État détachés	36	31	-5
Fonctionnaires territoriaux détachés	14	20	+6
Autres agents détachés (établissements publics)	5	4	-1
<b>Sous-total agents détachés</b>	<b>55</b>	<b>55</b>	<b>0</b>
Agents non titulaires en CDI	57	54,77	-2,23
Agents non titulaires en CDD	7	5	-2
Agents vacataires	1	5	+4
<b>Sous-total agents non titulaires</b>	<b>65</b>	<b>64,77</b>	<b>-0,23</b>
<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>119,77</b>	<b>-0,23</b>

#### Effectif hors plafond d'emploi (en ETP)

	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2013	Évolution
MAD de fonctionnaires de l'État	3	3	0
MAD de fonctionnaires territoriaux	18	21	+3
MAD autres agents (établissements publics)	1	0	-1
<b>Sous-total MAD</b>	<b>22</b>	<b>24</b>	<b>+2</b>
Agents sur ressources	10	9	-1
Agents sur contrats aidés	11	10,85	-0,15
Services civiques	8	5	-3
<b>Thèses CIFRE</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL hors plafond</b>	<b>52</b>	<b>49,85</b>	<b>-2,15</b>

#### Effectif total (sous et hors plafond d'emploi)

	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2013	Évolution
Emplois sous plafond	120	119,77	-0,23
Emplois hors plafond	52	49,85	-2,15
<b>TOTAL</b>	<b>172</b>	<b>169,62</b>	<b>-2,38</b>

#### Effectif total selon le statut des agents

	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2013	Évolution
Emplois de fonctionnaires	77	81	+4
Emplois d'agents non titulaires (de droit public et de droit privé)	95	88,62	-6,38
<b>TOTAL</b>	<b>172</b>	<b>169,62</b>	<b>-2,38</b>

#### GLOSSAIRE :

- **Plafond d'emploi** : nombre d'emplois exprimé en ETP que l'établissement est autorisé à financer sur ses ressources.
- **Agents non titulaires de la fonction publique** : agents qui ne bénéficient pas du statut de la fonction publique ; ce sont des contractuels de droit public.
- **MAD (mises à disposition)** : agents relevant d'une autre administration ou d'un autre établissement public mis à disposition par ce dernier au Conservatoire du littoral. La mise à disposition intervient soit à titre gratuit, soit contre remboursement.
- **Agents « sur ressources »** : agents recrutés par l'établissement dont le poste est financé par une ressource externe.
- **Agents en contrat aidé** : agents contractuels de droit privé dont le financement est en partie assuré par une aide de l'État.

### La stratégie « ressources humaines »

L'établissement a réalisé un diagnostic soumis à son conseil d'administration (septembre 2013), première étape d'une stratégie dans le domaine des ressources humaines. Les principaux éléments du diagnostic sont les suivants :

- ♦ une augmentation significative des effectifs depuis 2001, mais un besoin à mieux définir ;
- ♦ des compétences multiples, mais des conditions d'emploi à rénover ;
- ♦ des effectifs renforcés par des MAD et des financements de collectivité, mais une certaine précarité ;

- ♦ une masse salariale en croissance maîtrisée ;
- ♦ des agents mobilisés, mais préoccupés par leur avenir.

### La formation continue

En 2013, l'effort de formation a été maintenu à un niveau élevé : 351 jours de formation, dont 264 jours pour des formations répondant aux besoins prioritaires, notamment dans les domaines des marchés publics, de l'informatique, de l'ingénierie de gestion et du management. Le plan de formation de l'établissement a été formalisé en 2013.

#### Actions dans le domaine des ressources humaines

Objectif	Indicateurs	Résultat 2013	
		Prévu	Réalisé
Rénover les conditions d'emplois et le management des ressources humaines	Nombre de « journées stagiaires » de formation sur les priorités de l'établissement	220	<b>264</b>
	Définition et mise en place d'un plan de formation et de mobilité	Déploiement	<b>Réalisé</b>
	Validation des nouvelles conditions d'emploi	-	<b>Mandat donné à la directrice par le CA pour proposer une revalorisation salariale des agents non titulaires</b>
	Mise en place d'une nouvelle fiche d'évaluation avec des objectifs individualisés	Déploiement	<b>Travail engagé et qui sera poursuivi dans le cadre du projet d'établissement</b>
	Mise en place d'une part variable de rémunération au sein de l'équipe de direction, puis généralisée à l'ensemble du personnel	Engagement des travaux	<b>Travail qui sera réalisé dans le cadre de l'élaboration du « quasi-statut » prévu pour les personnels de la future Agence française pour la biodiversité, de l'ONCFS et du Conservatoire</b>

### L'évaluation des compétences

Un groupe de travail a étudié les évolutions souhaitables à la procédure et au support (fiche) d'évaluation des agents. La campagne d'évaluation a été avancée (décembre-janvier), permettant de formaliser les objectifs individuels en début d'année. Le travail sur l'organisation des délégations et sur le référentiel des métiers, prévu dans le cadre de la démarche d'élaboration du projet d'établissement, permettra de mieux identifier les compétences nécessaires à l'accomplissement des missions.

### Les conditions d'emploi des agents non titulaires (contractuels)

À la demande du Contrôle général économique et financier (CEGEFI), l'établissement a proposé en février 2012 aux tutelles ministérielles un projet de décret permettant de donner une base réglementaire au dispositif de primes fonctionnelles établies précé-

demment par lettre du directeur du budget. Le décret a été publié au *Journal officiel de la République française (JORF)* au début de l'année 2013.

S'agissant de la prime de rendement (dont bénéficient les agents non titulaires), le conseil d'administration a donné mandat à la directrice pour proposer une revalorisation à partir d'une analyse approfondie du niveau des primes servies par le Conservatoire et d'autres établissements publics sous tutelle du ministère de l'Écologie. Dans le cadre du projet de loi relative à la biodiversité, la perspective d'un règlement d'emploi (« quasi-statut ») commun aux personnels contractuels de la future Agence française de la biodiversité, de l'ONCFS et du Conservatoire du littoral, constitue une avancée favorable pour les personnels, en particulier en terme de mobilité, nécessité rappelée par la Cour des comptes dans son rapport de janvier 2013.

## OBJECTIF 15 OPTIMISER ET SÉCURISER LES PROCÉDURES

#### Pilotage global

Objectif	Indicateurs	Résultat 2013	
		Prévu	Réalisé
Optimiser et sécuriser les procédures	Mise en place d'une comptabilité de projet	Définition du dispositif	<b>Démarrage début 2014</b>
	Réalisation de guides et procédures	X	<b>Réalisé</b> <b>Expérimentation de la simplification pour certains marchés publics</b>

### Le fonctionnement et l'amélioration des procédures internes

La délégation outre-mer a engagé une démarche « qualité » qui va permettre d'améliorer la fluidité des échanges et des relations entre les antennes implantées dans les départements et régions d'outre-mer, le siège de la délégation et les services centraux. Les procédures d'engagement des dépenses ont fait l'objet d'ajustements courant 2013

et les fiches-procédures actualisées sont mises à disposition de l'ensemble des services sur l'intranet de l'établissement.

### La modernisation comptable et la sécurité comptable

À la suite du contrôle de la Cour des comptes (2012), la qualité des comptes de l'établissement a été contrôlée par la Délégation générale des finances publiques (DGFIP). L'audit met en évidence une situation satisfaisante, en progression par rapport aux constats et préconisations du précédent audit de 2009.

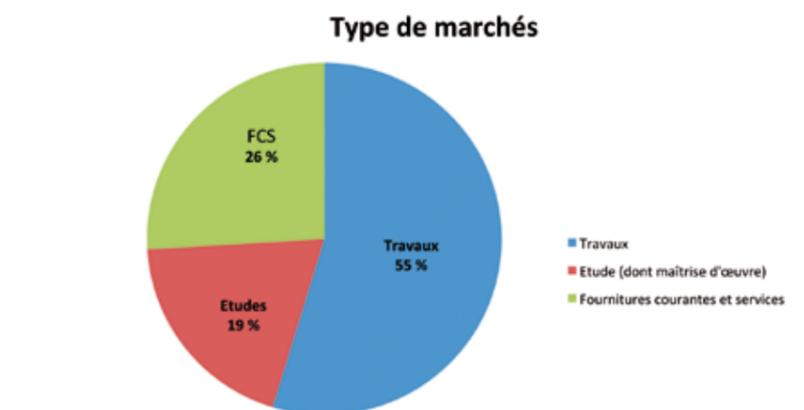
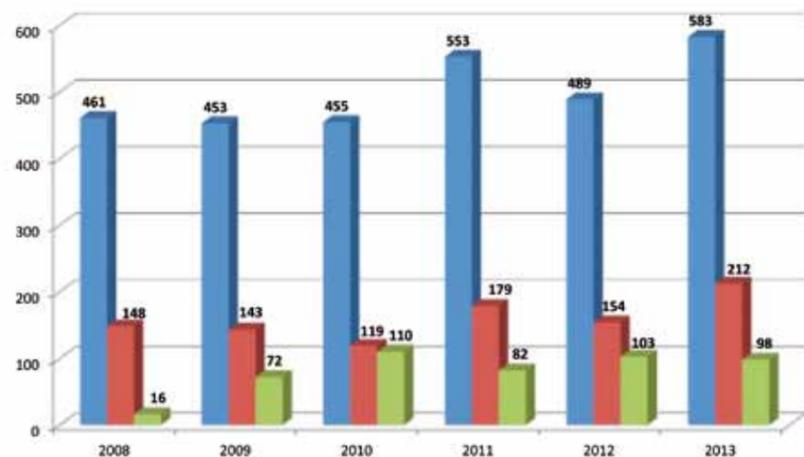
La mise en œuvre d'un contrôle interne comptable et financier (CICF) et la poursuite des travaux de fiabilisation du patrimoine de l'établissement contribuent à l'amélioration constatée.

Ces travaux de modernisation comptable confiés à l'agent comptable ont vocation à se poursuivre dans les prochaines années avec l'objectif, à terme, de la certification des comptes. À compter de 2014, le contrôle s'étendra aux opérations situées en amont du traitement financier et comptable (service fait, imputations, etc.). En outre, il a été mis fin à la régularisation des comptes d'affectation. Les conventions doivent encore être mieux suivies, comme l'émission des charges à payer et des produits à recevoir, afin d'apprécier la qualité du rattachement à l'exercice.

### Le bilan 2013 des marchés publics

En 2013, le nombre de nouveaux marchés traités (212 marchés) a connu une forte augmentation, soit + 37 % par rapport à 2012. À titre principal, ces marchés ont eu pour objet des travaux (55 %) et des fournitures et services (26 %). Les procédures utilisées sont essentiellement des marchés à procédure adaptée (84 % des marchés). Le stock de marchés à suivre au 31 décembre 2013 s'est maintenu à un niveau élevé de 583 marchés en cours. Le total général des opérations engagées en 2013 s'élève à près de 15 millions d'euros (contre 8,6 millions en 2012).

### L'évolution des marchés publics de 2008 à 2013



Indicateur de développement durable du Conservatoire du littoral : 36,79 % .  
Sur 212 marchés conclus, 78 intègrent une clause sociale ou environnementale ou un critère de sélection en matière de protection de l'environnement ou d'insertion professionnelle.

## OBJECTIF 16 AMÉLIORER LA QUALITÉ DU CADRE DE TRAVAIL ET L'ORGANISATION DE L'ÉTABLISSEMENT

### Les implantations de l'établissement

Dans le cadre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI), les principales actions suivantes ont été réalisées en 2013 :

- ♦ Paris (direction, délégation à la communication et au mécénat, siège de la délégation outre-mer) : l'association Rivages de France a quitté les locaux parisiens en fin d'année, ce qui permettra d'installer le siège de la délégation outre-mer (anciennement à Caen) au premier trimestre 2014 ;
- ♦ Rochefort (services centraux) : le Conservatoire a poursuivi en 2013 des travaux de rafraîchissement (réfection de 6 bureaux, soit 12 postes de travail). Par ailleurs, les investigations sur l'opportunité et les conditions d'un déménagement des services centraux vers un autre site rochefortais se sont poursuivies en 2013 ;
- ♦ Aix-en-Provence (délégation Paca et délégation Europe et International) : des opérations d'amélioration de l'isolation ont été réalisées par la délégation en 2013. Ces travaux ont permis de relancer les négociations avec le propriétaire et de définir un programme d'actions de rénovation à sa charge pour 2014 ;
- ♦ Bastia (siège de la délégation Corse) : la délégation de Corse a déménagé le 1<sup>er</sup> juillet 2013 dans de nouveaux locaux plus fonctionnels ;
- ♦ Outre-mer : l'antenne réunionnaise – qui occupait des locaux exigus, vétustes et insalubres – a déménagé dans des locaux mieux adaptés le 1<sup>er</sup> juillet 2013. L'antenne guadeloupéenne, qui a également déménagé le 1<sup>er</sup> juillet 2013 pour des raisons similaires, occupe aujourd'hui des locaux loués par le Parc national de Guadeloupe. Le renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux par la Réserve naturelle de Saint-Martin a permis d'améliorer les conditions de travail du chargé de mission. À Mayotte, des travaux de sécurisation des locaux – où l'établissement bénéficie d'un bail emphytéotique – ont été réalisés ;
- ♦ Lacs : la convention de mise à disposition de locaux par le conseil général de la Savoie arrivera à terme au mois de septembre 2014. Des recherches sont en cours pour en trouver de nouveaux plus adaptés, en privilégiant une solution qui permettrait de

se rapprocher du Conservatoire des espaces naturels de Savoie et du Conservatoire botanique national alpin dans la perspective de mutualiser des fonctions communes (accueil-secrétariat, salle de réunion).

Par ailleurs, chaque année, les délégations réalisent des travaux d'entretien ou d'aménagement des locaux qu'ils occupent. À titre d'exemple, on peut relever la pose d'une cloison dans un espace ouvert pour faire un bureau (Bretagne), la pose de stores et de filtres visuels sur les cloisons vitrées (Aquitaine).

### L'organisation de l'établissement

Plusieurs modifications de l'organisation de l'établissement ont été adoptées :

- ♦ service budgétaire (création d'un poste) ;
- ♦ secrétariat général (redéploiement d'un poste) ;
- ♦ délégation Centre-Atlantique (transformation poste B en A) ;
- ♦ délégation Bretagne (organisation pôle administratif) ;
- ♦ réorganisation de la délégation outre-mer (implantation de la délégation à Paris ; ouverture de 2 postes de délégués-adjoints (rivages français d'Amérique et océan Indien) par redéploiement ;
- ♦ réorganisation du département de la gestion patrimoniale (évolution du poste de responsable de la mission garderie-sports de nature ; création d'un poste de technicien en appui sur le projet interface terre-mer) ;
- ♦ délégation Lacs (création d'un poste de chargé de mission pour le secteur du Massif central).

### Les conditions d'hygiène, de sécurité et de travail

De nombreuses actions ont été réalisées dans le cadre du plan de prévention annuel pour améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail. Parmi les principales :

- ♦ formation initiale à la santé sécurité au travail pour les assistants de prévention ;
- ♦ animation du réseau des assistants de prévention des délégations de rivages (pour une meilleure gestion de proximité des questions santé sécurité au travail) ;
- ♦ poursuite de la formation des agents (prévention risques routiers, risque incendie et évacuation, sauveteur-secouriste du travail) ;

♦ meilleur suivi des visites médicales des agents avec la contractualisation avec des structures de médecine de prévention pour l'ensemble des délégations et services. Un plan de prévention et de lutte contre les risques psycho-sociaux a été mis en chantier avec un comité de pilotage dédié. La démarche, validée en CHSCT en 2012, s'est concrétisée en 2013 avec :

♦ la diffusion d'un questionnaire à l'ensemble des agents du Conservatoire (en juin 2013) qui a été analysé par l'Association régionale de l'amélioration des conditions de travail (ARACT) Poitou-Charentes et a permis de mettre en évidence des situations de satisfaction ou d'insatisfaction sur quatre thèmes et de repérer les marges de progrès en matière de qualité de vie au travail. Les quatre thèmes mis en évidence étaient : votre établissement, votre relationnel, votre travail et votre avenir ;

♦ la validation par le comité de pilotage de :

- la mise en œuvre d'un premier plan d'actions au vu des hypothèses issues de l'analyse du questionnaire ;
- la diffusion d'une information aux agents sur les interlocuteurs privilégiés à contacter en cas de situation de mal-être au travail (juillet 2013) ;
- la mise en place d'une procédure pour traiter des cas individuels signalés.

### Les systèmes d'information

Telle que prévue au schéma directeur des systèmes d'information 2012-2014, la modernisation des outils métiers et de communication s'est accélérée en 2013 avec les débuts de réflexion sur la refonte du système d'information budgétaire et comptable (SIBC), l'étude de faisabilité et la mise en place d'un pilote pour la modernisation du système d'information géographique (SIG) et la mise en ligne mi-2013 du nouveau site internet de l'établissement, site internet affichant régulièrement les dernières acquisitions foncières du Conservatoire.

S'agissant des matériels, un dialogue compétitif a été lancé mi-2013 pour la refonte de l'ensemble du système d'impression (imprimantes, copieurs et fax) des bureaux métropolitains de l'établissement, le but étant de disposer d'un parc homogène de machines multifonctions attaché à un unique contrat de maintenance.

## OBJECTIF 17 POURSUIVRE LA DÉMARCHE D'ÉCORESPONSABILITÉ

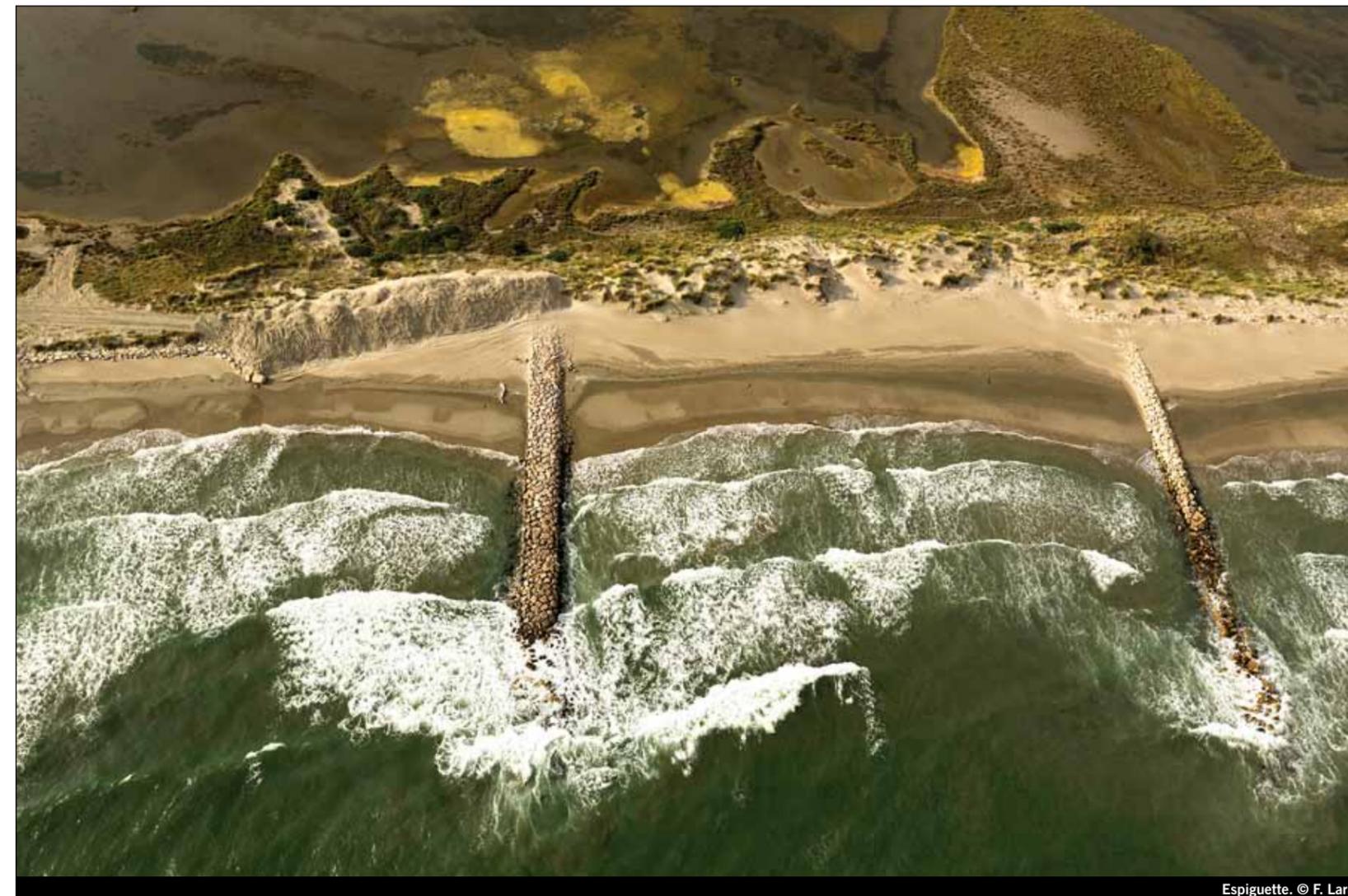
*Démarche de développement durable*

Objectif	Indicateurs	Résultat 2013	
		Prévu	Réalisé
Poursuivre la démarche d'écoresponsabilité	Généralisation des achats durables	60 %	<b>37 %<sup>1</sup> des marchés</b>
	Réalisation d'audits énergétiques	66 % des implantations	<b>Travaux réalisés ou programmés sur certains sites énérgivores</b>

Une douzaine d'agents s'est réunie en atelier au mois de juin 2013 à l'occasion de la journée du personnel. Un bilan des actions mises en œuvre dans les locaux des délégations a été fait. En plus d'une conscience partagée de l'enjeu que représente l'écoresponsabilité, ces échanges ont confirmé l'existence de nombreuses initiatives dans chaque délégation, parmi lesquelles l'on peut citer :

- ♦ délégation Normandie : signature d'une convention sur un plan de mobilité avec Viacités (le syndicat des transports en commun de l'agglomération caennaise), qui encourage l'usage des transports en commun et le covoiturage ;
- ♦ à Paris et à Rochefort : la prospection et la mise en place au 1<sup>er</sup> trimestre 2014 de la collecte et de la valorisation du papier. À Paris, ce service est assuré par un ESAT (établissement qui emploie des personnes souffrant d'un handicap), tandis qu'à Rochefort (services centraux et délégation Centre-Atlantique) une convention a été signée avec une association d'insertion professionnelle de personnes en difficulté (Vivreactif). Les autres délégations utilisent les bacs de recyclage mis à disposition par les municipalités ;
- ♦ toutes délégations confondues :
  - 37 % des fournitures de bureaux achetées bénéficient d'un écolabel ;
  - la performance écologique du système d'impression a fait l'objet d'une étude dans la perspective de la modernisation des systèmes d'impression prévue en 2014.

*<sup>1</sup>Taux de marchés publics conclus par le Conservatoire intégrant des dispositions de développement durable (clause sociale et/ou environnementale, critère de sélection des offres liées aux performances en matière de protection de l'environnement ou d'insertion professionnelle).*



# ANNEXES

## ANNEXE 1 Moyens humains et budgétaires par domaine d’activité en 2013

	ETPT* estimés		Dépenses	
	Nombre	%	Montant (M€)	%
Intervention foncière	34,8	21	33,1	56
Ingénierie de gestion	32,1	20	4,2	7
Restauration et aménagement	46	27	17,4	30
Activités d’accompagnement	18,2	11	1,3	2
Activités de soutien et de management	38,1	22	2,6	4
<b>TOTAL</b>	<b>169,2</b>	<b>100</b>	<b>58,6</b>	<b>100</b>

\* *Équivalent-temps plein au 31/12/2013*

## ANNEXE 2 Définitions

### Site opérationnel

Un site du Conservatoire est opérationnel lorsqu’est atteinte une masse critique foncière (seuil variable selon les situations) et opérationnelle (seuil politique) qui permet d’engager des travaux de restauration et d’aménagement. Le principe posé par le Conservatoire étant de n’engager sur le terrain aucune modification des lieux sans réflexion préalable ; tout site opérationnel a vocation à être doté d’un document de planification de la gestion.

### Site cohérent

Les sites opérationnels deviennent cohérents dès lors qu’ils sont couverts par une convention de gestion et par un plan de gestion ou un autre document réglementaire approuvé et considéré comme équivalent par le Conservatoire du littoral (plan de gestion d’une réserve naturelle, plan d’aménagement forestier…) sur lequel pourront se fonder des prescriptions réglementaires.

### Unités biogéographique et historique ou Unités littorales

Unité définie sur la base de critères liés à la géographie, à l’histoire, à la richesse et à la diversité du patrimoine naturel. Cette unité regroupe des parties de littoral relativement larges pouvant inclure un ensemble de sites du Conservatoire. Ex. : l’Agriate, la corniche des Maures…

### Travaux de restauration

Investissements sur les sites dont le but est prioritairement l’amélioration des qualités du milieu naturel en termes écologiques ou paysagers.

### Travaux d’aménagement

Investissements sur les sites dont le but est prioritairement d’organiser et d’améliorer les conditions d’accueil, de circulation et d’information du public.

### Plan de gestion

Plan de gestion tel que défini par le Conservatoire du littoral en application de l’article R.243 8-3 du code de l’environnement. Élaboré en concertation avec le gestionnaire et les communes concernées, le plan de gestion définit les objectifs et les orientations selon lesquels le site doit être géré, à partir d’un bilan écologique et patrimonial, ainsi que des protections juridiques existantes. Le plan de gestion peut comporter des recommandations visant à restreindre l’accès au public et les usages. Un plan de gestion d’une réserve naturelle ou un plan d’aménagement forestier, dans le cadre de terrains relevant du régime forestier, peuvent avoir un caractère équivalent.

## ANNEXE 3 Sigles

**AAMP** : Agence des aires marines protégées

**AGRAB** : Association pour la gestion et la restauration de l’abbaye de Beauport

**AMO** : Assistance à maîtrise d’ouvrage

**AMP** : Aire marine protégée

**ANDRA** : Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

**AOT** : Autorisation d’occupation temporaire

**APAL** : Agence de protection et d’aménagement du littoral Tunisie

**ARACT** : Association régionale de l’amélioration des conditions de travail

**ATEN** : Atelier technique des espaces naturels

**CA** : Conseil d’administration

**CAR/PAP** : Centre d’activités régional pour les programmes d’actions prioritaires

des Nations unies

**CCI** : Chambre de commerce et d’industrie

**CEFE/CNRS** : Centre d’écologie fonctionnelle et évolutive/centre national de la recherche scientifique

**CEGEFI** : Contrôle général économique et financier

**CEN** : Conservatoire d’espaces naturels

**CGEDD** : Conseil général de l’environnement et du développement durable

**CHSCT** : Comité d’hygiène, de sécurité et des conditions de travail

**CICF** : Contrôle interne comptable et financier

**CIFRE** : Convention industrielle de formation par la recherche

**CIM** : Centre international de la mer

### Document de planification de la gestion

Document permettant d’orienter de façon suffisamment claire, compte tenu des enjeux signalés sur le site, les principales actions à mener. Il peut se présenter sous des formes diverses en fonction des caractéristiques des sites considérés. Il peut être conduit sous la responsabilité du Conservatoire ou sous la responsabilité d’autres acteurs (DOCOB Natura 2000), s’il couvre une zone englobant le site du Conservatoire et constitue pour celui-ci une référence suffisamment précise pour guider l’action du gestionnaire.

**CMF** : Conseil maritime de façade

**CNES** : Centre national d’études spatiales

**CNRS** : Centre national interministériel de la recherche scientifique

**COB** : Contrat d’objectifs

**CPIE** : Centre permanent d’initiatives pour l’environnement

**CITET** : Centre international des technologies de l’environnement

**DAFN** : Droit annuel de francisation des navires de plaisance

**DATAR** : Délégation interministérielle à l’aménagement du territoire et

à l’attractivité régionale

**DDT(M)** : Direction départementale des territoires (et de la mer)

**DGFIP** : Délégation générale des finances publiques

**DIRM** : Direction interrégionale de la mer

**DOCOB** : Document d’objectifs

**DPM** : Domaine public maritime

**DREAL** : Direction régionale de l’environnement, de l’aménagement et du logement

**EDF** : Électricité de France

**ENS** : Espaces naturels sensibles

**EPTB** : Établissement public territorial de bassin

**ETPT** : Équivalent temps plein travaillé

**EUCC-France** : Réseau européen des littoraux

**FEDER** : Fonds européen de développement économique et régional

**FN SAFER** : Fédération nationale des Safer

**GEMAPI** : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

**GIP** : Groupement d'intérêt public

**GIZC** : Gestion intégrée de la zone côtière

**GPM** : Grand port maritime

**GPMB** : Grand port maritime de Bordeaux

**GPMH** : Grand port maritime du Havre

**IFRECOR** : Initiative française pour les récifs coralliens

**INTO** : International National Trusts Organisation

**JORF** : Journal officiel de la République française

**LICCO** : Living with a Changing Coast

**LPO** : Ligue pour la protection des oiseaux

**MAD** : Mise à disposition

**MANG** : projet pour la préservation des zones humides littorales d'outre-mer

**MEDDE** : ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

**MIG** : Mission d'intérêt général

**ONCFS** : Office national de la chasse et de la faune sauvage

**ONEMA** : Office national de l'eau et des milieux aquatiques

**ONF** : Office national des forêts

**ONG** : Organisation non gouvernementale

**PACA** : Provence-Alpes-Côte d'Azur

**PAM** : Plan d'action pour la Méditerranée

**PAPI** : Programme d'action

de prévention des inondations

**PDIPR** : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

**P&G** : Procter et Gamble

**PIM** : Petites îles de Méditerranée

**PLU** : Plan local d'urbanisme

**PNR** : Parc naturel régional

**ROLNP** : Réseau d'observation du littoral normand et picard

**SAFER** : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

**SCOT** : Schéma de cohérence territoriale

**SIBC** : Système d'information budgétaire et comptable

**SIG** : Système d'information géographique

géographique

**SNB** : Stratégie nationale pour la biodiversité

**SPSI** : Schéma prévisionnel de stratégie immobilière

**SRADDT** : Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire

**TEMEUM** : Programme Terres et Mers ultramarines

**WWF** : World Wide Fund for Nature (Fonds mondial pour la nature)

**ZNIEFF** : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique

**ZPENS** : Zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles



Forêt d'Orient, Aube / © CdL

#### Conservatoire du littoral

La Corderie Royale

BP 10137

17306 Rochefort Cedex

Tél. 05 46 84 72 50

[direction.rochefort@conservatoire-du-littoral.fr](mailto:direction.rochefort@conservatoire-du-littoral.fr)

4, place Denfert-Rochereau,

75014 Paris

Tél 01 44 63 56 60

Réalisation Bayard Nature et Territoires,

73370 Le Bourget-du-Lac

Photos: Conservatoire du littoral

sauf mention spéciale

Imprimeur : Jouve (Paris)

Dépôt légal septembre 2014

